



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

10^e séance plénière

Mardi 25 septembre 2001, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Han (République de Corée)

En l'absence du Président, M. Sevilla Somoza (Nicaragua), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 10 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/56/1 et Corr.1 et Add.1)

M. Kastrup (Allemagne) (*parle en anglais*) : Cet après-midi même, notre collègue belge prendra la parole au nom de l'Union européenne. Je tiens toutefois à faire quelques observations supplémentaires. Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général et ses collaborateurs de leur rapport complet et détaillé. Ce document décrit remarquablement bien le travail accompli par l'ONU dans toute l'étendue de son large éventail de responsabilités. En outre, il comprend des chapitres nouveaux et fascinants sur l'évolution récente des activités de l'ONU.

L'ouverture de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale a été reportée en raison des événements tragiques survenus ici à New York, à Washington et en Pennsylvanie. L'activité de l'ONU a cessé – mais pendant quelques heures seulement. Le Conseil de sécurité a ensuite indiqué de façon unanime dans sa résolution 1368 (2001) – une résolution historique – que les attaques terroristes perpétrées

contre le peuple des États-Unis d'Amérique représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales, confirmant ainsi qu'il y a une base juridique justifiant une action déterminée contre les auteurs, organisateurs et commanditaires de ces attaques. L'Assemblée générale, dans sa première résolution après les tragiques événements survenus à New York, à Washington et en Pennsylvanie, a condamné ces actes de terrorisme sans précédent et barbares.

Le chapitre premier du rapport du Secrétaire général s'intitule « Instauration de la paix et de la sécurité ». La paix et la sécurité sont en jeu, car les actes de terrorisme anonymes et barbares visent les valeurs mêmes qui définissent nos nations : le respect de la vie et de la dignité humaines, la liberté, la tolérance, la démocratie et le règlement pacifique des conflits.

Le Chancelier Schröder a déclaré devant le parlement allemand il y a quelques jours qu'il ne s'agit pas d'un affrontement entre civilisations. Il s'agit plutôt de savoir s'il y aura ou non une civilisation dans ce monde. Les attaques témoignent d'un état d'esprit criminel, qui peut viser n'importe lequel de nos pays, sans distinction de religion ni d'ordre social. Il ne doit y avoir aucun doute quant au fait qu'il n'y a pas de justification politique ou religieuse à la violence terroriste. Aucun État Membre de l'ONU ne doit protéger ou abriter ces criminels.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Les dirigeants de l'Union européenne se sont réunis vendredi dernier en session extraordinaire. Ils ont discuté des moyens d'intégrer autant de pays que possible dans un système mondial de sécurité et de prospérité. Parmi les questions abordées figurait l'adoption, dans le cadre de coopération pour le développement, de mesures d'incitation destinées aux États qui collaborent à la lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, l'une des priorités consiste à créer une base permettant la stabilisation politique et économique dans les régions en crise. Avant tout, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réaliser une percée dans le sens de la paix au Moyen-Orient.

Les États membres de l'Union européenne comprennent que le terrorisme doit être combattu dans le monde entier. L'Union européenne a donc lancé un appel à l'établissement d'une coalition mondiale aussi large que possible contre le terrorisme, sous les auspices des Nations Unies. L'ONU a un rôle central à jouer dans la coordination et le renforcement de la réaction internationale face au terrorisme. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité et cette Assemblée générale seront à la hauteur de cette tâche. Les Membres de l'ONU peuvent compter sur la coopération de ma délégation dans la lutte contre le terrorisme. Nous sommes prêts à entamer des négociations sur une convention globale sur le terrorisme international.

Le Secrétaire général a souligné de façon tout à fait pertinente que l'ONU doit avoir le courage de reconnaître qu'il y a des objectifs communs, mais aussi des ennemis communs. Nos travaux sur différents aspects de la mondialisation, et notre volonté de trouver des réponses aux défis que pose la mondialisation, doivent comprendre une volonté de lutter à l'échelle mondiale contre le terrorisme. Nos travaux de mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire devraient accorder une priorité de premier plan à nos engagements énoncés au paragraphe 9, à savoir mener une action concertée contre le terrorisme international et adhérer aussi tôt que possible à toutes les conventions internationales pertinentes.

L'ONU doit engager toutes ses capacités pour identifier, puis en fin de compte éliminer les racines du terrorisme. Il faut donc aborder les questions relatives au développement de manière encore plus énergique. À cet égard, nous devons veiller à ce que le terrorisme international n'empêche pas sur nos efforts et sur nos

engagements communs en faveur du développement durable, d'une répartition équitable des bienfaits de la mondialisation et de la réalisation des objectifs du millénaire, surtout l'élimination de la pauvreté.

Nous devons oeuvrer pour la mise en oeuvre pleine et opportune du plan d'action adopté au cours de la troisième Conférence des pays les moins avancés, organisée par l'Union européenne à Bruxelles en mai. Nous devons garantir le succès du processus continu, ainsi que celui de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Monterrey au printemps prochain, et nous devons veiller à mettre en place à Doha, en novembre, un cycle de négociations de l'Organisation mondiale du commerce fructueuses et axées sur le développement.

Le Secrétaire général a longuement affirmé dans son rapport, en particulier au sujet de l'Asie centrale, qu'il faut procéder à la recherche de solutions pacifiques aux conflits régionaux, conflits qui trop souvent sont une pépinière de terroristes. Nous devons intensifier nos efforts pour mettre en place la Cour pénale internationale, réaction qui vient à heure pour combattre l'impunité des crimes contre l'humanité. Il faut encourager le dialogue entre les civilisations et au sein de chacune d'elles en tant qu'antidote à la terreur sauvage et aveugle, à l'intolérance et à la haine. Et il faut remédier à la situation désespérée de ceux qui souffrent du terrorisme, qu'il s'agisse des victimes immédiates ou des réfugiés.

Mettons à profit cette session de l'Assemblée générale pour conjuguer nos efforts afin de faire fonctionner l'ONU et de prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire, y compris l'ensemble des réformes de l'ONU. Il convient de rationaliser nos travaux et de faire en sorte que l'ONU réponde mieux aux besoins mondiaux et aux problèmes urgents, tâches qui restent prioritaires. Au sein de l'Assemblée générale, l'Allemagne se tient prête à travailler au succès de la cinquante-sixième session.

M. Wibisono (Indonésie) (*parle en anglais*) : Avant de prononcer ma déclaration sur le point du jour dont nous sommes saisis, je voudrais, au nom du peuple et du Gouvernement indonésien, transmettre au peuple et au Gouvernement des États-Unis notre profonde tristesse après les événements tragiques survenus le 11 septembre dernier.

Notre peine devant cette perte insensée de vies et ces destructions matérielles ne connaît pas de limites, car ces attaques ont privé de la vie des ressortissants de nombreux pays, y compris l'Indonésie. Nous condamnons fermement ces attaques terroristes et ces actes horribles de violence préméditée. Nous adressons toutes nos condoléances aux familles affligées et toute notre sympathie aux victimes innombrables touchées par ces terribles événements.

L'Indonésie accueille avec satisfaction le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, qui fournit un examen complet des activités conduites au cours de l'année écoulée. Ce rapport indique comment les États Membres s'acquittent de leurs mandats pour relever les nouveaux défis d'un monde en mutation et exprime les idées et les propositions qui pourraient contribuer à améliorer l'efficacité de l'ONU et à la renforcer. Il décrit également le fonctionnement de l'Organisation et ses aspects multidimensionnels, ainsi que les défis que la communauté internationale doit relever à l'aube de ce millénaire. D'après les détails figurant dans le rapport, nous pouvons voir les points forts et les points faibles de l'Organisation, et aussi – bien clairement – la direction que l'ONU doit prendre à l'avenir.

Le Secrétaire général nous rappelle que la paix et la sécurité demeurent une partie fondamentale de la responsabilité mondiale de l'Organisation, et il souligne à juste titre que la coopération pour le développement est un défi capital étant donné qu'une majorité de la population mondiale vit dans la pauvreté. Il a averti qu'à l'ère de la mondialisation, les problèmes critiques ne peuvent pas être résolus par les États seuls, mais sur la base de la coopération, du partenariat, et d'un partage des fardeaux entre les États Membres, l'ONU, les organisations régionales et la société civile.

Ainsi, lorsque nous parlons de mondialisation, nous parlons de menaces, d'armes, de communication, d'environnement, d'économie et d'autres questions pertinentes dans un contexte mondial. Tout ceci signifie que des changements en profondeur prennent place dans les affaires du monde. Aucune nation n'en est exempte. Ces changements exigent que nous fassions des ajustements fondamentaux dans nos approches des questions mondiales qui préoccupent et intéressent toutes les nations en renforçant et en démocratisant l'ONU.

La participation de l'Indonésie aux travaux de l'Organisation s'est basée sur un ferme attachement aux principes et aux objectifs de la Charte. Toutefois, en plus de cela, nous avons attaché une importance particulière au multilatéralisme, qu'il soit régional ou mondial, pour résoudre pacifiquement la myriade de problèmes auxquels se heurte la communauté internationale.

Ma délégation est heureuse de prendre note de la mention faite au paragraphe 37 du rapport des efforts continus déployés par mon gouvernement pour traiter d'un large éventail de problèmes auxquels notre pays fait face. Nous estimons que notre démocratie multipartite et l'existence des droits de l'homme sont les dogmes essentiels qui légitiment une bonne gouvernance. Nous traversons à l'heure actuelle un processus démocratique en profondeur fondé sur l'ouverture, la tolérance et l'inclusion.

En réalisant les objectifs d'un système politique qui tienne compte des intérêts de notre peuple, en accélérant le redressement économique et en maintenant l'harmonie sociale, nous avons naturellement accordé une priorité de premier plan à la préservation de notre unité nationale, de notre intégrité territoriale et de notre souveraineté, ce qui exclut toute tendance au séparatisme. La vision nationale de l'Indonésie pour le millénaire sera celle de la préservation du pluralisme démocratique, de la diversité culturelle et de la création d'un État moderne qui offre des perspectives à son peuple indépendamment de l'appartenance ethnique ou religieuse de chaque citoyen, ou de toute autre différence.

Ma délégation convient de l'importance accordée dans le rapport à la prévention des conflits et au rétablissement de la paix, partie intégrante des efforts concertés de l'Organisation pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Cette double approche renforcerait le mandat de base de l'ONU et sa mission, qui est de prévenir les conflits, d'examiner les mécanismes et les institutions et d'élaborer une stratégie pour protéger l'humanité de la violence aveugle et des conflits armés. Il faut reconnaître le rôle vital de toutes les parties du système des Nations Unies s'agissant de réduire et d'éliminer les causes sous-jacentes des conflits. Le rôle crucial des organisations régionales et sous-régionales en matière de stratégies de prévention et de rétablissement de la paix est bien reconnu dans le rapport, car les conflits sont

inséparables de leurs contextes régionaux. Nous nous félicitons de l'intention qu'a le Secrétaire général de prendre un certain nombre d'initiatives pour prévenir les conflits et élaborer une structure complexe de rétablissement de la paix, en particulier par la mise au point de stratégies de prévention régionales en collaboration avec les diverses agences des Nations Unies.

À cet égard, le rapport attire notre attention sur les modalités adoptées par l'ONU en Afrique et ailleurs. Celles-ci comprennent, entre autres, l'identification des sources potentielles de conflit, la promotion de la démocratisation, l'assistance dans les domaines politique, humanitaire et de développement, la démobilisation et le désarmement des combattants, l'encouragement de la réconciliation nationale entre les parties belligérantes et la démonstration de l'utilité de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Ensemble, ces mesures offrent quelques enseignements précieux quant aux efforts menés sous la direction de l'ONU pour atteindre les deux objectifs de la prévention des conflits et du rétablissement de la paix.

En ce qui concerne le désarmement, le rapport note les incertitudes concernant les relations stratégiques et la persistance de divergences sur les priorités à suivre. Par voie de conséquence, il ne fait guère de doute que la question du désarmement nucléaire est entrée dans une nouvelle ère dangereuse, les engagements pris lors de la Conférence d'examen de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires étant restés lettre morte. L'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement ne fait qu'aggraver la situation. En attendant, il est troublant d'apprendre dans le rapport que les dépenses militaires mondiales ont enregistré une forte hausse dans de nombreuses régions du monde. Face à cette situation inquiétante, une reprise des négociations s'impose sur les questions prioritaires de désarmement, avec la détermination de conclure un accord.

Dans le domaine économique, nous appuyons totalement l'affirmation du Secrétaire général, au paragraphe 8 de son rapport, que « la coopération pour le développement constitue le meilleur des gages de stabilité, de justice économique et de développement social ». Il est certain que le travail effectué par l'Organisation au niveau de l'aide au développement et de l'élimination de la pauvreté et des inégalités

contribuera grandement à frayer le chemin d'une paix durable.

Le moment décisif pour l'ONU dans le domaine du développement économique, au cours de l'année écoulée, a probablement été la réaffirmation historique par les États Membres des buts et principes des Nations Unies et l'adoption de la Déclaration du Millénaire. Dans un univers en voie de mondialisation et d'intégration économique rapides, la souplesse d'adaptation est une condition impérative. Nous sommes donc d'accord pour dire avec le rapport que, pour répondre aux nouvelles demandes faites à l'ONU, nous nous devons de préserver cette aptitude à l'innovation tout en continuant de faire prévaloir les principes énoncés dans la Charte. Ainsi, face aux forces incontrôlées du marché qu'a libérées la mondialisation et au fossé économique grandissant, nous sommes parfaitement d'accord pour dire avec le Secrétaire général qu'un engagement financier et une coopération internationale sans précédent seront nécessaires. J'irai même plus loin : si la coopération internationale ne s'intensifie pas, le fossé économique continuera de s'élargir, le fossé numérique ne sera pas comblé et le sort des trois quarts de l'humanité continuera de se dégrader, avec en conséquence une aggravation de la pauvreté et du dénuement pour les pays en développement, et de l'instabilité pour tous.

Face à ces problèmes mondiaux, nous partageons entièrement l'avis du Secrétaire général : ce sera une tâche bien ardue, dans les prochaines années, de faire en sorte que la mondialisation n'exclue personne et qu'elle soit équitable et, si la communauté internationale veut honorer ses engagements concernant le développement et l'élimination de la misère, il faudra que la croissance économique prenne de la vitesse dans les pays en développement. Dans le cadre des mesures positives prises à cet effet au cours de l'année écoulée, l'ONU a coopéré à la formulation de stratégies nationales de réduction de la misère dans 60 pays et à la rédaction de documents stratégiques dans d'autres. Ces mesures positives sont clairement visibles dans les travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement, présidé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), première institution des Nations Unies chargée du développement.

Il est encourageant de constater que les programmes de gestion du secteur public mis en oeuvre dans 78 pays ont abouti à la réforme de la fonction

publique; à l'élaboration de mesures pour lutter contre la corruption et promouvoir la transparence au niveau national; et à l'adoption par certains gouvernements de méthodes de gestion axées sur les résultats, afin d'améliorer l'efficacité et la transparence du secteur public. Nous appuyons sans réserve ces programmes, que nous considérons comme particulièrement pertinents pour l'Indonésie, au moment où elle s'efforce de mettre en place des institutions et des processus démocratiques solides.

À cet égard, le PNUD a entériné, lors de la réunion de son Conseil d'administration tenue à New York au début du mois, le second cadre de coopération de pays pour l'Indonésie (CCP). Nous apprécions la façon dont le CCP a été élaboré, après des consultations et des discussions à larges assises avec le Gouvernement, la société civile, la communauté internationale et l'ONU. Les priorités nationales de l'Indonésie ont été bien reprises dans le processus de formulation du second CCP, de même que les quatre objectifs de base du développement, qui comprennent la légitimisation de la gouvernance démocratique, la réduction de la pauvreté, l'institutionnalisation de mécanismes de gestion des conflits sociaux et ethniques, et une politique écologique viable.

Dans ce contexte, nous saluons la pleine participation de l'ONU à la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement et à son processus préparatoire. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport sur cette question, qui comprend un ensemble complet de 87 recommandations sur tous les aspects clefs du financement du développement. Nous félicitons également le Secrétaire général d'avoir créé un Groupe de haut niveau sur le financement du développement, présidé par M. Ernesto Zedillo. Le rapport du Groupe, complété par d'autres apports au niveau national, des initiatives intergouvernementales à l'échelon régional et international et des contributions de fond d'autres importantes parties prenantes devrait largement contribuer à renforcer la compréhension et à faciliter l'examen par les pays Membres des problèmes à débattre et des concepts à définir lors de la Conférence internationale sur le financement du développement.

En ce qui concerne l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), nous convenons avec le Secrétaire général qu'il constitue un bon moyen de tirer parti des avantages potentiels de la mondialisation. Nous saluons, par conséquent, le

lancement du Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC, l'un des résultats majeurs du débat de haut niveau du Conseil économique et social de juillet 2000. Nous appuyons sans réserve l'action et la mission de ce Groupe d'étude, dont nous voulons croire qu'il s'attachera énergiquement à promouvoir l'accessibilité et la connectivité des pays en développement, et notamment des populations pauvres des zones rurales et des petites et moyennes entreprises.

Sur la question cruciale du développement durable, nous notons avec plaisir dans le rapport qu'un grand nombre d'initiatives et d'activités ont été lancées par des communautés à tous les niveaux pour mettre en oeuvre l'Action 21 et les résultats pertinents de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992. Il est également encourageant de voir qu'un nombre croissant de sociétés ont adopté le concept de développement durable comme élément essentiel de leur administration. À cet égard, nous estimons que tous les progrès accomplis sur les plans normatif et institutionnel devraient être assortis d'une mise en oeuvre intégrale des engagements pris, en particulier par les pays développés, comme le stipule l'Action 21.

L'Indonésie, pays en développement qui a mis au point son propre Action 21 national, ainsi qu'un Action 21 sectoriel, juge l'appui de la communauté internationale et du système des Nations Unies crucial pour la réalisation de nos objectifs communs. En outre, compte tenu du fait que la pauvreté et les modes de consommation et de production non viables sont considérés comme les causes fondamentales de la dégradation de l'environnement, il est important d'avoir adopté une démarche partant de la base pour le processus préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable, ce qui est le meilleur moyen de trouver des solutions pratiques à ces problèmes. De même, le lancement de l'Initiative concernant la pauvreté et l'environnement jouera un rôle crucial s'agissant d'identifier des mesures pratiques permettant de promouvoir les deux objectifs relatifs à la lutte contre la pauvreté et à la régénération de l'environnement.

S'agissant du Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendra en septembre 2002, l'Indonésie tient à réaffirmer son plein appui aux objectifs clefs qui consistent à redynamiser au plus haut niveau les engagements de la communauté internationale à l'égard du développement durable et à

assurer la mise en oeuvre intégrale d'Action 21. Tout en prenant note des progrès enregistrés aux niveaux local, national, sous-régional et régional, nous estimons qu'il est urgent de s'assurer que l'on pourra identifier les succès obtenus et les obstacles rencontrés, aussi bien que fournir des solutions pratiques et applicables pour la mise en oeuvre intégrale d'Action 21.

Dans ce contexte, nous estimons que la coopération internationale, y compris celle assurée par la promotion de partenariats, est vitale pour réaliser nos buts communs. Par ailleurs, en tant que Président du Comité préparatoire du Sommet mondial, l'Indonésie est vivement attachée à la réussite de préparatifs qui conduiront au succès du Sommet. De même, nous partageons l'avis exprimé dans le rapport sur la nécessité d'assurer la concrétisation de tous les objectifs fixés par les chefs d'État, comme le souligne la Déclaration du Millénaire.

Dans le domaine des secours humanitaires, le rapport note fort à propos la nécessité de faire en sorte que la communauté des prestataires d'aide se montre plus efficace. Dans les jours à venir, cette nécessité ne sera pas moindre, mais deviendra en fait plus aiguë. Par ailleurs, ma délégation prend acte des progrès réalisés au cours des dernières années pour protéger les civils menacés dans les conflits armés. Ces progrès doivent être consolidés et tout doit être fait pour protéger les populations civiles, notamment les femmes et les enfants.

Pour sa part, l'Indonésie continuera d'agir pour concrétiser ce que le Secrétaire général a appelé une culture de protection. Nous souhaitons renforcer nos relations au niveau national, où l'Indonésie a encore grand besoin d'appuis, ainsi qu'au niveau international, conformément aux principes du droit international humanitaire. En fournissant une assistance humanitaire durant les conflits armés, nous devons donc tenir pleinement compte du passage insensible des secours au développement et de la transition du conflit à la paix. Comme cela est clairement indiqué, l'incapacité de planifier et d'améliorer la transition entre les secours et le développement peut nuire aux résultats à court terme. Nous voulons donc réaffirmer notre conviction que pour assurer une gestion efficace des catastrophes, celle-ci doit se faire dans le contexte de programmes d'élimination de la pauvreté et de développement.

Dans son rapport, le Secrétaire général évoque également les problèmes d'immunisation et de santé. Je voudrais donc saisir cette occasion pour indiquer que, même si la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale a été reportée, nos efforts pour les enfants doivent se poursuivre. L'Indonésie continuera de travailler pour instaurer un monde répondant aux besoins des enfants. À cet égard, je suis heureux d'indiquer que l'Indonésie a signé les deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous voudrions féliciter le Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour ses efforts inlassables visant à promouvoir l'application de la Convention et à assurer la survie, la protection et l'épanouissement des enfants partout dans le monde, notamment en Indonésie.

L'Indonésie espère que durant cette période d'incertitude, les aspirations des membres de groupes vulnérables ne seront pas négligées. La Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, prévue l'an prochain, nous fournira une occasion importante de porter de nouveau notre attention sur cette question après 20 ans. De même, les questions liées aux handicapés et aux jeunes ne doivent pas être perdues de vue dans les jours à venir.

Le Secrétaire général a aussi évoqué avec raison la question de la parité entre les sexes et de la population, notant la relation qui existe entre l'inégalité des femmes face aux hommes et, d'autre part, leur santé, leur éducation et leur participation socio-économique. Tout aussi importante est la politique de tolérance zéro sur la violence contre les femmes – une politique que l'Indonésie a adoptée et soutient pleinement.

Dans la Déclaration du Millénaire, adoptée en septembre dernier, nos chefs d'État et de gouvernement se sont solennellement engagés à prendre des mesures concertées contre le terrorisme international et ils ont demandé aux États d'adhérer dès que possible à toutes les conventions internationales pertinentes. L'Indonésie voudrait souligner que le terrorisme menace de plus en plus nos processus démocratiques et notre sécurité nationale. Nous attendons donc avec intérêt les prochaines délibérations à l'Assemblée générale qui conduisent à l'adoption de mesures concrètes de coopération internationale pour combattre le terrorisme international.

Enfin, nous sommes conscients des circonstances sans précédent dans lesquelles le débat général a été reporté et, du même coup, de la perturbation de la session ordinaire de l'Assemblée générale. Cela a sans aucun doute nécessité une modification du calendrier et de l'ordre du jour de la session en cours, avec la coopération et la coordination du Président, des États Membres et du Secrétaire général. Nous gardons l'espoir que cela ne constituera pas forcément un précédent et que le travail futur de l'Assemblée générale pourra se faire en fonction du calendrier arrêté.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord présenter à M. Han nos chaleureuses félicitations pour son accession à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je voudrais l'assurer de la pleine coopération et de l'appui de la délégation de la Namibie.

Il est important que cet organe examine le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation alors que le rôle crucial de l'Organisation devient encore plus évident et que la communauté internationale s'interroge sur la meilleure façon de répondre au fléau du terrorisme, à la suite des attentats terroristes barbares et aveugles du 11 septembre dernier, visant New York, Washington et la Pennsylvanie. Nous sommes affligés par la mort d'innocents et la destruction de biens.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer de nouveau notre profonde sympathie et nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique et, en particulier, aux familles éprouvées. La Namibie condamne fermement ce crime odieux et demande que ses auteurs soient traduits en justice.

Ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général de son rapport exhaustif et complet. Nous pensons que le rapport constitue une importante réflexion sur les acquis majeurs et autres activités importantes en cours au sein des Nations Unies. Il souligne également les problèmes et difficultés rencontrés durant la période à l'examen. Nous souscrivons à nombre d'idées perspicaces du Secrétaire général sur les efforts visant à renforcer le rôle des Nations Unies, mais dans le même temps nous partageons ses profondes préoccupations au sujet de menaces telles que les conflits et le VIH/sida.

Nous examinons ce rapport après l'adoption de la Déclaration du Millénaire, dans laquelle nos chefs d'État et de gouvernement se sont engagés collectivement, avec résolution et responsabilité, à éliminer la pauvreté, le sous-développement et les maladies, et à défendre les principes de dignité humaine, d'égalité et d'équité dans le monde. À cet égard, nous prenons acte avec gratitude du plan de campagne du Secrétaire général, qui offre un programme de mise en oeuvre des objectifs de la Déclaration du Millénaire.

Comme le manque de temps ne me permet pas de traiter de toutes les questions importantes évoquées dans le rapport du Secrétaire général, je voudrais faire quelques observations sur certaines d'entre elles qui intéressent particulièrement ma délégation.

S'agissant de la prévention des conflits et du rétablissement de la paix, ma délégation approuve l'importance accordée à la notion de prévention des conflits, surtout au vu des nombreux conflits qui affligent le continent africain.

Nous soutenons le Secrétaire général dans ses efforts pour mener l'Organisation des Nations Unies d'une culture de réaction vers une culture de prévention. Bien que la responsabilité première de l'Organisation des Nations Unies soit de prévenir les conflits armés, en conformité avec les dispositions de la Charte des Nations Unies, nous pensons que les organisations régionales et sous-régionales devraient aussi jouer un rôle essentiel. Nous appelons donc à une meilleure coordination des efforts entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. Dans cet esprit, des approches proactives aux conflits se sont déjà traduites par des résultats positifs dans un certain nombre de cas où des causes de conflit multiples menaçaient d'exploser en un conflit bien plus dévastateur, qui aurait pu déstabiliser des régions entières.

Toutefois, comme l'a bien remarqué le Secrétaire général, les institutions humanitaires et au service du développement du système des Nations Unies, de concert avec les institutions de Bretton Woods, ont un rôle vital à jouer dans la création d'un environnement pacifique, ainsi que s'agissant de traiter les causes fondamentales des conflits à leurs stades initiaux. De plus, la communauté internationale doit commencer à assortir les paroles d'actes. À cet égard, ma délégation attend avec intérêt la poursuite des débats sur les

recommandations importantes du Secrétaire général dans son rapport sur la prévention des conflits armés.

En ce qui concerne l'Afrique, nous convenons avec le Secrétaire général que « les efforts faits pour renforcer la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix ne sauraient justifier que la communauté internationale réduise son engagement sur le continent » (A/56/1 par. 49). Les Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble devraient continuer à fournir les ressources nécessaires aux opérations de maintien de la paix en Afrique, comme elles le font pour les opérations de maintien de la paix partout ailleurs.

En République démocratique du Congo, par exemple, la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka progresse sans heurts. Le cessez-le-feu se maintient depuis quelque temps déjà, et les parties se replient en conformité avec leurs engagements aux termes du plan de Kampala et des sous-plans d'Harare sur le désengagement et le redéploiement des forces. De plus, on assiste à un remarquable progrès du dialogue intercongolais.

Malgré tous ces événements nouveaux positifs, la phase II de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) n'a pas encore été achevée. Ma délégation est d'avis que pour éviter un passage à vide dans les conditions favorables actuelles, il est devenu indispensable d'approuver rapidement le déploiement de la phase III de la MONUC, au regard de la complexité et de l'énormité de l'opération de maintien de la paix en République démocratique du Congo. Parallèlement, il est important que la communauté internationale aide le peuple de la République démocratique du Congo dans ses efforts pour reconstruire son pays.

En ce qui concerne la situation au Sahara occidental, ma délégation a pris note avec grande inquiétude du projet d'accord-cadre sur le statut du Sahara occidental. Je voudrais réitérer la position de ma délégation, à savoir que la question du Sahara occidental est une question de décolonisation. En conséquence, les aspirations du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination et à l'indépendance nationale ne sont pas des points sur lesquels on peut transiger. Nous pensons en conséquence que le Plan de règlement pour le Sahara occidental qui a été accepté par les deux parties, demeure le seul document légal sur la base duquel on puisse résoudre la question du

Sahara occidental. Des efforts devraient donc être faits pour le mettre en oeuvre, et non pour le saper.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, la pandémie du VIH/sida demeure une catastrophe de dimensions mondiales. Bien que nous nous accordions à constater que la maladie se propage à une vitesse alarmante, il est fort encourageant que la communauté internationale se défende et que, dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants des pays du monde aient pris la décision d'arrêter et de faire reculer la propagation du VIH/sida d'ici à 2015. À cet égard, ma délégation se félicite de la conclusion fructueuse de la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida. Nous félicitons le Secrétaire général de son initiative visant à établir un Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et pour la santé qui ait pour but de mobiliser des ressources pour lutter contre l'épidémie. Nous avons la conviction que la communauté internationale contribuera généreusement à ce fonds. Nous soutenons l'établissement d'un groupe de travail interinstitutions de haut niveau sur le VIH/sida, qui soit chargé de renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies.

Le développement et l'élimination de la pauvreté demeurent une priorité importante pour l'ONU et pour chaque pays. Le continent africain supporte un fardeau disproportionné s'agissant de surmonter ces problèmes de première priorité. Dans son discours d'investiture, le Président a fait de l'Afrique une de ses priorités dans l'exercice de son mandat de Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons chaleureusement de cet engagement. Pour sa part, l'Afrique montre qu'elle est résolue à vaincre ses défis en matière de développement. L'adoption de la nouvelle Initiative africaine adoptée par l'Organisation de l'Union africaine en est une preuve. Ma délégation est extrêmement heureuse de la décision du Conseil économique et social de s'associer au cadre unifié que les dirigeants africains ont mis en place. Nous exhortons le reste de la communauté internationale à faire de même.

Ma délégation attache une grande importance à la Conférence internationale de haut niveau sur le financement du développement qui aura bientôt lieu à Monterrey, dont nous pensons qu'elle doit être convoquée dans le cadre des engagements pris lors du Sommet du Millénaire. Nous attachons de même une grande importance au prochain Sommet mondial pour le développement durable, qui doit se tenir l'an

prochain en Afrique du Sud. Il fournira une excellente occasion à la communauté internationale d'examiner de façon globale si nous, États Membres, avons pleinement réalisé les engagements que nous avons pris à Rio. Ma délégation continue à participer activement au processus préparatoire, et attend avec intérêt une issue positive de ces réunions, qui devra pleinement prendre en compte les besoins de tous les pays en développement.

Une fois encore, ma délégation voudrait assurer le Président de notre soutien au cours de sa présidence, et nous attendons avec intérêt de participer activement au reste des activités de cette session.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais transmettre nos félicitations au Président, alors qu'il accède à la fonction de Président de l'Assemblée générale. Nous avons la certitude que sa direction sage et éclairée nous guidera au long d'une session qui a commencé sous le signe d'un terrible événement. Nous voudrions aussi qu'il soit pris acte de notre reconnaissance envers M. Harri Holkeri, qui a dirigé les travaux de la dernière Assemblée générale. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation et de ses efforts infatigables pour la promotion de la paix et du développement.

Le 11 septembre a été un jour sombre pour l'humanité. Nous pleurons la perte de tant de vies innocentes. Nous partageons la souffrance, l'indignation et la révolte du peuple des États-Unis devant l'attaque barbare et insensée commise contre lui.

Près de la moitié des Membres de l'Organisation des Nations Unies ont été affectés par cette tragédie atroce et colossale. Nous savons, pour en avoir fait l'amère expérience, quel peut être le bilan du terrorisme, surtout dans les sociétés ouvertes, libérales, pluralistes et démocratiques. Durant la dernière décennie, des dizaines de milliers de nos citoyens – sur les lieux de travail, les lieux de culte, dans les écoles et dans les hôpitaux – sont morts aux mains des terroristes; 250 de plus ont trouvé la mort le 11 septembre au World Trade Center. Le coût humain sur le plan des personnes assassinées et blessées est incalculable. Si on n'y oppose pas de frein, le cancer du terrorisme se propagera, entraînant de nouvelles pertes humaines et de nouvelles destructions dans d'autres pays. Les condamnations ne touchent pas le

terrorisme, dont les racines sont profondes et s'étendent très loin. Elles ne peuvent être arrachées qu'au prix d'une coopération mondiale et d'actions concertées à l'encontre des terroristes, ainsi que de ceux qui les encouragent, les financent, les forment, les abritent ou les aident, de quelque manière que ce soit. Rien ne justifie le terrorisme et il ne faut l'accepter en aucun cas.

Nous suggérons que le Secrétaire général, dans ses rapports futurs, se concentre davantage sur la question du terrorisme, au vu de la condamnation universelle et de la détermination d'éliminer le mal dont nous avons été témoins. Nous espérons également qu'une convention générale relative au terrorisme international, qui est en cours de négociation, sera mise au point définitivement à la présente session de l'Assemblée générale. Son adoption et son entrée en vigueur à bref délai fourniront un cadre d'action internationale contre le terrorisme.

Le conflit armé est une menace traditionnelle à la paix, à la prospérité et à la sécurité. Les études montrent que ces dernières années, le nombre de conflits armés a diminué, tout en continuant d'être une source d'instabilité, infligeant des souffrances à des millions de personnes. Alors que nous sommes d'accord avec nombre de recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés, nous pensons qu'une action est nécessaire afin de renforcer et diffuser la gouvernance démocratique, d'éliminer la pauvreté et d'aborder sérieusement la question du désarmement. Il faut, par-dessus tout, respecter les principes des relations inter-États et manifester une volonté de résoudre les différends par le biais de négociations pacifiques.

Empêcher les auteurs d'actes de terrorisme d'avoir accès aux armes et munitions fait partie intégrante de nos efforts visant à juguler le terrorisme et à prévenir les conflits armés. Nous partageons l'analyse du Secrétaire général selon laquelle le Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects constitue un premier pas important, mais il faut l'appliquer sans retard ni réserve, tout en créant un consensus autour des questions non réglées, notamment la fourniture d'armes aux acteurs non étatiques qui posent des risques évidents. Nous appelons tous les États à se joindre à nous pour empêcher les armes de tomber aux mains de terroristes et d'acteurs non étatiques.

Mais alors que nous traitons du problème des armes légères, il faut se souvenir qu'un désarmement nucléaire complet et global reste à l'état de promesse non tenue. Le Secrétaire général a raison de rappeler qu'au Sommet du Millénaire, nos dirigeants se sont engagés à essayer d'éliminer les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Nous examinerons de près les stratégies proposées dans le plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire.

Nous avons suivi de très près et soutenu les efforts déployés par le Secrétaire général pour améliorer la capacité du Secrétariat d'appuyer les opérations de maintien de la paix. Nous continuons de faire partie des principaux fournisseurs de contingents et de forces de police à ces opérations. Mais le maintien de la paix ne saurait remplacer la tâche d'édifier des nations. Par conséquent, tandis que nous soutenons une vraie coordination de tous les éléments dans le cadre d'une opération complexe de maintien de la paix, nous continuons de penser que les mandats d'une opération de maintien de la paix ne devraient pas être confondus avec ceux d'une mission de consolidation de la paix après un conflit. Brouiller la distinction entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix après un conflit non seulement risque de susciter des attentes irréalistes et des mandats irréalisables, mais empêche aussi d'avoir une stratégie de sortie claire pour les soldats de la paix de l'ONU.

La crise de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, l'an dernier, a clairement renforcé la nécessité d'un partenariat plus solide entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents. Nous savons que le Conseil a depuis essayé de s'attaquer à ce problème, notamment dans ses résolutions, mais à moins de mettre en oeuvre les recommandations contenues dans le rapport Brahimi, qui ont été développées dans des propositions avancées par nombre de pays fournisseurs de contingents, il y a peu de perspectives qu'un tel partenariat se fasse jour. L'absence de coopération entre le Conseil et les pays fournisseurs de contingents a constitué l'un des obstacles aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et doit être abordée globalement sans plus tarder.

Alors que le terrorisme et que les conflits armés posent des menaces considérables et violentes, la pauvreté endémique reste le défi le plus important pour l'humanité. Dans la Déclaration du Millénaire, nos

dirigeants se sont engagés à réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue. Le Rapport sur la pauvreté rurale 2001 du Fonds international de développement agricole (FIDA) estime que cet objectif ne pourra pas être atteint : pour ce faire, 30 millions de personnes devraient chaque année échapper à la pauvreté mais seuls 10 millions y parviennent. En se concentrant davantage sur l'élimination de la pauvreté, l'Organisation des Nations Unies doit faire en sorte que justice soit rendue à tous ceux qui, dans la population mondiale, gagnent moins de 2 dollars par jour. Nous notons ce que le système des Nations Unies a permis d'accomplir jusqu'à présent, mais nous pensons qu'il faut faire beaucoup plus.

C'est en Afrique que l'incapacité d'éliminer la pauvreté constitue le problème le plus grave. Le taux d'élimination de la pauvreté dans ce continent, d'après le FIDA, est six fois trop lent pour respecter le délai de 2015. La nouvelle Initiative africaine, adoptée le 11 juillet 2001 par le Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, axée sur le contrôle national par les pays africains, a également appelé le reste du monde à amplifier ses efforts. Nous savons, d'après le rapport du Secrétaire général, que les institutions de l'ONU demeurent profondément impliquées dans un vaste éventail de questions liées au développement africain durant la période à l'examen. Il importe aussi, d'après nous, de s'assurer que les priorités et les préoccupations africaines soient pleinement reflétées dans cet engagement et que le processus ne soit pas laissé à l'impulsion des donateurs.

Où ont été détournées les ressources de développement du système des Nations Unies? Le Programme des Nations Unies pour le développement, qui est à la tête des efforts de développement du système des Nations Unies, est cité dans 24 paragraphes du rapport du Secrétaire général – ceux traitant de la crise, des situations d'après conflit, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance, du Pacte mondial – mais, curieusement, il n'est pas cité une seule fois dans le contexte de l'assistance technique au renforcement des capacités dans des secteurs qui auraient eu un effet direct sur l'élimination de la pauvreté.

Il nous faut oeuvrer de concert pour assurer le succès de la Conférence internationale sur le développement du financement, qui est décrite dans le rapport du Secrétaire général comme une réunion

internationale unique. Pour la première fois, nous allons aborder le développement de manière globale du point de vue du financement. Il faut saisir l'occasion offerte par cette Conférence d'établir des mesures et des mécanismes concrets qui permettront de garantir des ressources suffisantes, sûres et prévisibles au service du développement. Une base équitable au service du développement mondial est devenue la condition indispensable à la gestion du processus de mondialisation.

Le résultat de la Conférence est lié au succès du Sommet mondial pour le développement durable, durant lequel la communauté internationale, après 10 ans, recensera les résultats obtenus et les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre d'Action 21. Nous estimons que le système des Nations Unies devrait aider les États Membres, les organismes régionaux et autres à contribuer à ce processus préparatoire.

Nous sommes d'avis que l'intégrité des trois piliers du développement durable doit être sauvegardée et que l'environnement ne peut pas être dissocié du développement. Le partenariat mondial forgé à Rio est fondé sur ce principe. Les débats en cours sur la gouvernance environnementale internationale, mentionnée dans le rapport, devront en tenir compte. Nous pensons que la mise en oeuvre des accords multilatéraux dans le domaine de l'environnement est essentielle à la protection de notre environnement commun.

La promotion et l'autonomisation des femmes constituent un objectif important des Nations Unies. Il est donc regrettable que rien ne soit dit dans le rapport sur les progrès réalisés à partir des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les femmes qui, s'est tenue l'an dernier. Nous sommes rendus perplexes par le paragraphe 158, où il est affirmé qu'une organisation non gouvernementale a présenté une résolution à la session de mars 2000 de la Commission des droits de l'homme. Nous pensons que les résolutions ne pouvaient être présentées que par les États Membres. Nous espérons que cela n'a pas changé.

Alors que les initiatives du Haut Commissariat aux droits de l'homme sont importantes, le rapport se limite aux efforts déployés pour surveiller le respect des droits de l'homme. En ce qui concerne le renforcement des droits de l'homme, qui demeure un domaine important pour le monde en développement,

le rapport n'en fait aucune mention, tout comme il ne mentionne pas les résolutions soumises au Secrétariat, concernant par exemple la question de la répartition géographique équitable au sein du Haut Commissariat aux droits de l'homme.

Tout aussi important est le fait que les chapitres du rapport qui portent sur les activités du Haut Commissariat aux droits de l'homme ne tiennent pas compte des contraintes que subissent les pays en développement pour générer les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de divers droits, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels. On met trop l'accent sur l'aspect juridique des instruments internationaux et pas assez sur l'aspect développement. On insiste trop sur la question des instruments juridiques, plutôt que sur la réalisation progressive des objectifs de dignité et de libertés humaines, par le biais de la promotion et de la protection non seulement des droits civils et politiques, mais également des droits économiques, sociaux et culturels.

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'aide humanitaire est important. Le rapport indique que la demande croissante pour ce type d'assistance exige une plus grande efficacité dans les efforts de secours. Cela peut être vrai, mais il oublie le plus important, à savoir que des ressources supplémentaires sont nécessaires. D'après le rapport, à la date de juin 2001, moins de 33 % des sommes nécessaires signalées dans les appels globaux de 2001, avait été réuni. Toutefois, ce qui est encore plus troublant c'est le fait que cette tendance semble se confirmer. En 1994, 80 % des sommes nécessaires avait été réuni; 59 % l'a été l'an dernier.

Le rapport évoque les Principes directeurs concernant les déplacements internes en tant que cadre fondamental, mais ces Principes n'ont pas fait l'objet d'un accord intergouvernemental. Par contre, les principes directeurs concernant l'aide humanitaire indiqués dans la section I de l'annexe à la résolution 46/182, ont fait l'objet d'un accord intergouvernemental. Nous trouvons donc surprenant que cela ne soit pas mentionné dans le rapport. Cette année encore, le Conseil économique et social a noté que les États Membres réaffirmaient l'importance et la validité du cadre fourni par les principes directeurs énoncés dans la résolution 46/182. Ce sont eux qui doivent guider l'activité de l'Organisation.

Nous avons pris note de ce que l'Organisation des Nations Unies a accompli au cours de l'année écoulée pour maîtriser les technologies de l'information et de la communication afin de promouvoir les objectifs de développement du millénaire. Nous reconnaissons, comme cela est fait dans le dernier *Rapport sur le développement humain*, que la croyance selon laquelle un coup de baguette magique technologique peut résoudre les problèmes de l'analphabétisme, de la mauvaise santé et des défaillances économiques reflète une méconnaissance de ce qu'est réellement la pauvreté. Une combinaison judicieuse des services sociaux, éducatifs et de santé de base avec un développement des industries de transformation et des industries électroniques pourra assurer un développement humain durable et une réduction durable de la pauvreté. Les technologies de l'information et de la communication sont importantes dans ce contexte. Notre propre expérience en témoigne. Nous félicitons donc le Secrétaire général d'avoir créé un Groupe de travail sur les technologies de l'information et de la communication. Ce Groupe peut jouer un rôle très précieux pour combler le fossé numérique, promouvoir les possibilités numériques et mettre les technologies de l'information et de la communication au service du développement pour tous.

En ce qui concerne le renforcement de la gestion de l'Organisation, nous sommes réconfortés par l'affirmation du Secrétaire général que l'Organisation des Nations Unies est maintenant équipée pour travailler plus efficacement et effectivement, en utilisant au mieux les ressources financières et humaines dont elle dispose.

Mais l'efficacité ne pourra pas combler l'insuffisance des ressources. Nous sommes donc préoccupés d'apprendre que le mois dernier le Secrétariat se trouvait dans une situation financière extrêmement précaire et qu'il a fallu puiser dans le compte des opérations de maintien de la paix pour payer les salaires du personnel. Nous espérons que les efforts collectifs déployés par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies au cours de l'année écoulée seront récompensés, et que la situation financière s'améliorera dans les mois à venir. Nous y attachons une grande importance, en tant que pays auquel l'Organisation doit la contribution financière la plus élevée aux opérations de maintien de la paix.

Enfin, alors que les opérations de maintien de la paix continuent d'être renforcées de manière

vigoureuse, notamment par l'allocation de ressources affectées à des postes supplémentaires ainsi que de ressources non affectées à des postes au Département des opérations de maintien de la paix, nous pensons que l'Assemblée générale devrait également renforcer les départements chargés des secteurs économiques et sociaux, dans lesquels la communauté internationale rencontre le plus de difficultés.

M. Satoh (Japon) (*parle en anglais*) : J'aimerais exprimer mes félicitations sincères à S. E. M. Han Seung-soo, Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée, à l'occasion de son accession à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Le Gouvernement japonais appuiera pleinement le Président Han, qui apporte une expérience riche et une grande perspicacité à cette importante fonction. J'aimerais également rendre hommage à S. E. M. Harri Holkeri, ancien Premier ministre de la République de Finlande, des qualités de direction dont il a fait montre en tant que Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session. Et à cette occasion, j'ai le plaisir de féliciter une fois de plus S. E. M. Kofi Annan de sa réélection au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

D'emblée, je ne peux qu'exprimer mon indignation profonde devant la série d'attaques survenues à New York, à Washington et en Pennsylvanie, le 11 septembre. Au nom du Gouvernement japonais, je présente mes condoléances les plus profondes aux victimes qui ont laissé foyers et familles dans diverses régions des États-Unis ainsi que dans de nombreux autres pays étrangers. Ma sympathie la plus sincère s'adresse également aux familles endeuillées, et au peuple et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Ces actes terroristes doivent être considérés non seulement comme des actes d'agression contre les États-Unis, mais également comme des crimes contre la démocratie et la liberté, et ce qui est plus fondamental, contre l'humanité elle-même. Les États-Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent demeurer profondément solidaires les uns des autres et engagés en faveur de la teneur de la résolution 1368 (2001) du Conseil de sécurité et de la résolution 56/1 de l'Assemblée générale pour coopérer afin de traduire en justice les responsables de ces actes odieux et afin de renforcer notre lutte contre le terrorisme. De plus, notre responsabilité solennelle consiste à oeuvrer en

faveur de l'adoption rapide des deux conventions antiterroristes restantes, à savoir la convention globale sur le terrorisme international et la convention pour l'élimination des actes de terrorisme nucléaire.

Comme le mentionne le Secrétaire général dans l'introduction du rapport sur l'activité de l'Organisation, la Déclaration du Millénaire adoptée lors du Sommet du Millénaire a jeté de façon claire les bases des défis et des objectifs de la communauté internationale pour le XXI^e siècle. Le « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire », présenté par le Secrétaire général la semaine dernière, donne des directives pour atteindre ces objectifs. Je vais donc présenter les points de vue du Japon quant aux défis auxquels se trouve confrontée l'Organisation des Nations Unies, en mettant un accent particulier sur les questions mentionnées dans la Déclaration. Je souhaiterais également saisir cette occasion pour prier le Président Han de convoquer une séance de l'Assemblée générale afin de discuter de ce plan de campagne.

Les attaques terroristes contre les États-Unis, dont j'ai parlé tout à l'heure, posent une menace nouvelle et accrue à la paix et à la sécurité internationales. Toutefois, le monde n'est pas débarrassé de menaces plus traditionnelles à la sécurité internationale. Sur la péninsule coréenne, par exemple, l'ancien affrontement militaire existe toujours avec des incidences graves, non seulement pour la sécurité régionale mais aussi mondiale. C'est la raison pour laquelle l'action dirigeante du Président Kim Dae-jung de la République de Corée, qui a abouti au Sommet Nord-Sud historique, tenu en juin dernier, revêt d'une importance mondiale. Dans le même ordre d'idées, il est encourageant de constater que lors de la cinquième réunion intercoréenne de niveau ministériel, qui s'est tenue des 15 au 18 septembre derniers, des progrès réels ont été réalisés sur le plan du dialogue et des échanges entre les deux parties sur la péninsule coréenne.

Le Gouvernement japonais continue d'appuyer les politiques de tolérance du Président Kim Dae-jung, qui ont abouti à cet élan. Dans le même temps, tout en maintenant une coopération étroite avec la République de Corée et les États-Unis, le Japon demeurera fermement engagé dans les négociations avec la République populaire démocratique de Corée visant à normaliser nos relations diplomatiques, afin qu'elles

contribuent à la paix et à la stabilité de l'Asie du Nord-Est.

Au Moyen-Orient, autre foyer de tension aux incidences directes pour la sécurité mondiale, le cercle vicieux de la violence entre Israël et la Palestine continue depuis l'an dernier. Les mesures de cessez-le-feu, prises par les deux parties le 18 septembre, constituent un fait nouveau bienvenu. Nous exhortons les parties concernées à relancer la mise en oeuvre du rapport Mitchell afin de parvenir à une véritable paix.

Avec la Sierra Leone, la République démocratique du Congo, le Kosovo et le Timor oriental, les Nations Unies se trouvent confrontées à une demande croissante d'opérations de maintien de la paix. Au vu de la perspective d'un nombre croissant d'opérations, et de leur ampleur de plus en plus vaste, le Gouvernement japonais envisage de renforcer sa contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Japon continuera de diriger les efforts tendant à renforcer la sécurité de tout le personnel engagé dans des activités de paix. En outre, reconnaissant l'importance croissante d'étudier la question des armes légères pour prévenir l'apparition et la récurrence de conflits, nous allons accueillir une réunion du groupe d'experts au début de l'année prochaine en vue de garantir la mise en oeuvre permanente du Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Inutile de le dire, il est impératif que nous maintenions et renforçons la maîtrise des armements, le désarmement et les régimes de non-prolifération. Notamment, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue un pilier important du régime international de non-prolifération nucléaire, lequel se fonde sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui constitue un ensemble de mesures réalistes et concrètes pour parvenir à un monde dénucléarisé. Reconnaisant ce fait, le Gouvernement japonais déploiera tous ses efforts pour parvenir à une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Cette année, le Japon soumettra une fois de plus à l'Assemblée générale un projet de résolution sur le désarmement nucléaire, lequel définira une voie concrète pour parvenir à un monde dénucléarisé. C'est la raison pour laquelle j'aimerais saisir cette occasion pour demander aux États Membres de prêter leur appui

à notre proposition, comme ils l'ont fait l'année dernière.

Je voudrais aussi souligner l'importance de renforcer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. La nouvelle menace suscitée par le terrorisme organisé à l'échelle mondiale, dont nous avons été témoins ici à New York, rend notre tâche d'autant plus urgente. J'espère donc que les États Membres s'engageront dans un débat constructif lors de la cinquième Conférence d'examen afin d'optimiser l'efficacité de la Convention sur les armes biologiques dans les années à venir.

Outre les questions liées à la paix et à la sécurité, la communauté internationale est confrontée à un large éventail de problèmes mondiaux tels que ceux relatifs à la pauvreté, à la dégradation de l'environnement, aux réfugiés et aux personnes déplacées, à la santé publique, aux drogues, etc. Alors que chacune de ces questions nécessite la coopération de la communauté internationale, comme l'a souligné la Déclaration du Millénaire, deux questions, à savoir la dégradation mondiale de l'environnement et le VIH/sida ainsi que d'autres maladies infectieuses, exigent une attention urgente de notre part.

Des négociations visant à garantir que le Protocole de Kyoto entrera en vigueur en 2002 ont actuellement atteint une étape critique. Tout en assurant les membres de l'Assemblée que le Gouvernement japonais ne ménagera aucun effort pour parvenir à cet objectif largement partagé de la septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nous estimons aussi qu'il importe que tous les États suivent la même règle dans leur mise en oeuvre des mesures visant à freiner le réchauffement de la planète. C'est la raison pour laquelle nous continuons de faire appel à la compréhension et à la coopération de tous les pays qui comptent sur ce plan, particulièrement aux États Unis, afin de parvenir à un accord en temps voulu.

J'aimerais encore souligner ici qu'il importe d'adopter lors du Sommet de Johannesburg des principes directeurs en matière d'efforts écologiques à l'échelle internationale dans des domaines tels que l'utilisation des technologies scientifiques et les questions relatives à l'eau, où des mesures complémentaires sont nécessaires.

Un autre objectif prioritaire du Japon est de promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre le fléau du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses. Lors du Sommet du Groupe des Huit que nous avons accueilli l'an dernier, le Gouvernement japonais a annoncé l'Initiative d'Okinawa contre les maladies infectieuses, au titre de laquelle nous allons augmenter l'assistance technique et financière, qui atteindra jusqu'à 3 milliards de dollars pendant les cinq prochaines années, afin de lutter contre le VIH/sida et autres maladies infectieuses dans les pays en développement. Plus récemment, le Japon s'est engagé à verser 200 millions de dollars au Fonds mondial pour la santé et la lutte contre le sida.

Nous estimons que pour traiter de la question du VIH/sida et des autres maladies infectieuses, il est important que la communauté internationale mette au point une approche bien coordonnée permettant de répondre aux besoins de chaque pays dans un large éventail de domaines, y compris l'éducation, la prévention, le traitement, la création de systèmes sanitaires, la recherche et développement.

En bref, ce que le Secrétaire général qualifie de « trésor de guerre » sera essentiel pour lutter contre ces pandémies mortelles. C'est la raison pour laquelle j'aimerais saisir cette occasion pour lancer un appel afin d'obtenir un appui accru au Fonds mondial pour la santé et la lutte contre le sida.

Il n'y a aucun doute qu'à moins de traiter efficacement les problèmes découlant des conflits et de la pauvreté en Afrique, le monde ne connaîtra au XXI^e siècle ni stabilité, ni prospérité. Fort de ce constat, le Gouvernement japonais promeut, depuis 1993, ce que l'on appelle le processus TICAD, lancé par la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement en Afrique (TICAD II) en vue de renforcer le contrôle national du processus de développement par les pays africains et leur partenariat avec la communauté internationale. Pour faire progresser ce processus, en décembre prochain, le Japon convoquera une réunion ministérielle à Tokyo pour préparer un troisième Sommet TICAD qui aura lieu d'ici quelques années.

Le Gouvernement japonais se félicite de la nouvelle Initiative africaine lancée par les pays d'Afrique, laquelle manifeste clairement le fait que les pays d'Afrique ont leur avenir bien en mains. Nous nous réjouissons à la perspective du débat de fond qui

aura lieu lors de la prochaine réunion ministérielle du TICAD sur la manière dont la communauté internationale pourra prêter au mieux son appui à cette initiative.

La pauvreté, la destruction de l'environnement, les maladies infectieuses et les autres questions que j'ai évoquées sont tous d'échelle mondiale et ne sauraient être résolues par un seul pays. Il devient donc de plus en plus important de traiter de ces questions dans le cadre de la coopération mondiale. Dans ce contexte, le Japon souligne l'importance de traiter de ces questions en se concentrant tout particulièrement sur la sécurité humaine, c'est à dire la protection de la vie et de la dignité des personnes. La sécurité humaine constitue l'exigence fondamentale de l'humanité, quel que soit le lieu où vit chacun.

Nous espérons que le Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité commune, établi par le Gouvernement japonais aux Nations Unies, permettra de contribuer à adopter une approche centrée s'agissant des questions mondiales dans les années à venir. Nous attendons également avec intérêt les précieuses contributions qui devront être apportées par la Commission internationale de la sécurité humaine, coprésidée par Mme Sadako Ogata et M. Amartya Sen, qui a entamé ses travaux avec l'appui résolu du Secrétaire général Kofi Annan.

Les débats qui ont eu lieu l'an dernier durant le Sommet du Millénaire et l'Assemblée du Millénaire ont clairement démontré qu'une écrasante majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies appuyaient la réforme du Conseil de sécurité, y compris l'expansion du nombre de ses membres permanents et non permanents. Bien que la nécessité soit urgente et l'élan vigoureux, nous n'avons assisté à aucun progrès réel vers la réforme cette année, la huitième de nos discussions.

Nous devons coopérer afin d'avancer sur cette question importante. La déclaration que le Président Holkeri a faite à la journée de clôture de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale est très importante dans ce contexte. Dans cette déclaration, le Président Holkeri a fait trois suggestions, à savoir que la discussion soit déplacée à un plus haut niveau politique; que les gouvernements pourraient souhaiter envisager d'abord l'objectif d'une réforme d'ensemble d'une manière qui privilégie l'essentiel et

en avançant pas à pas; et que la question du veto fasse partie de ces discussions.

Le Gouvernement japonais pense que ces suggestions méritent notre examen approfondi. Nous pensons également qu'il est souhaitable que nos futurs débats sur la question de la taille du Conseil élargi fassent partie d'une démarche canalisée et progressive vers la réalisation d'un ensemble final de réformes.

Avant de terminer, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur les deux écrans géants derrière cette tribune, les caméras à haute définition derrière les sièges des représentants et les deux projecteurs de chaque côté du balcon. Comme l'Assemblée s'en souviendra, l'an dernier, NHK, une société japonaise de télévision publique, a installé cet équipement sur une base temporaire pour le Sommet du Millénaire et le débat général. Répondant aux vœux du Secrétaire général et des États Membres, NHK a généreusement accepté de prêter à titre gracieux et permanent ce matériel à l'Organisation. Nous espérons tous que cet équipement rapprochera les orateurs du public, rendant nos débats plus intimes et animés.

M. Aldouri (Iraq) (*parle en arabe*) : Je voudrais, tout d'abord, féliciter le Président de l'Assemblée générale et les membres du Bureau de leur élection à leurs postes importants à la barre de l'Assemblée pour la présente session. Je voudrais exprimer nos remerciements au Secrétaire général et lui rendre hommage pour son rapport, qui est à l'examen aujourd'hui.

Le rapport du Secrétaire général est un document exhaustif qui couvre l'ensemble de l'activité menée par l'Organisation au cours de l'année passée. Le rapport mentionne de nombreuses questions importantes, y compris l'instauration de paix et de la sécurité, l'exécution d'engagements humanitaires, la coopération pour le développement, le droit international et les droits de l'homme. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que l'ONU essaie de bâtir un monde fondé sur la justice et l'ordre. Nous sommes également d'accord pour dire que cela ne peut être réalisé que par le respect de la primauté du droit dans les affaires internationales, car il n'y a pas d'autre manière de garantir que la force brute ne prévaut pas aux dépens de la loi ou de l'état de droit ou de la souveraineté et de l'indépendance économique et politique des États.

J'aimerais faire à présent plusieurs observations sur le rapport dans la mesure où il parle de l'Iraq. Premièrement, au paragraphe 31 du rapport, le Secrétaire général exprime sa préoccupation devant le fait que depuis décembre 1998, l'ONU n'a pas été en mesure de vérifier le respect par l'Iraq des résolutions du Conseil de sécurité relatives aux armes de destruction massive. Nous voudrions dire que cette conclusion ne reflète pas la réalité de la situation ni les vraies préoccupations de l'ONU en ce qui concerne l'Iraq, qui devraient être centrées sur la levée complète de sanctions qui ne peuvent plus se justifier, pour autant que des sanctions visant à punir un peuple entier soient justifiables. Nous avons espéré que le Secrétaire général demanderait au Conseil de sécurité de lever ces sanctions inhumaines, car l'imposition de ces sanctions est une pratique du Conseil de sécurité qui porte gravement atteinte à la crédibilité de l'ONU et qui l'a transformée en un outil de la politique étrangère américaine, hostile à l'Iraq.

Deuxièmement, le Secrétaire général a exprimé sa préoccupation au sujet de l'arrêt des activités de surveillance depuis le 16 décembre 1998. Il n'a cependant exprimé aucune préoccupation au sujet de l'agression délibérée perpétrée contre l'Iraq du 16 au 19 décembre 1998 par deux membres permanents du Conseil de sécurité, les États-Unis et le Royaume-Uni. Cette agression a fait de nombreuses victimes innocentes et détruit de nombreuses installations et équipements civils, tels que des hôpitaux, des usines de purification de l'eau, des écoles et des maisons. L'ONU n'a pris aucune mesure contre cette agression flagrante et le terrorisme d'État auquel ces deux États se sont livrés.

D'un autre côté, plusieurs responsables de l'ancienne Commission spéciale des Nations Unies, ainsi que de nombreux documents de cette Commission, reconnaissent que cette Commission et l'Agence internationale de l'énergie atomique ont été utilisées par les États-Unis, le Royaume-Uni et l'entité sioniste comme moyen d'espionnage sur l'Iraq. Ils reconnaissent également que des crises ont été fomentées pour justifier l'agression permanente contre l'Iraq par ces États, qui ont falsifié les faits relatifs aux programmes irakiens antérieurs, allant même jusqu'à utiliser la Commission spéciale pour contaminer les ogives irakiennes restantes avec des agents chimiques VX.

Toutefois, l'ONU n'a pris aucune mesure pour enquêter sur cette exploitation éhontée de ses travaux et de ses mécanismes au service de la politique américaine hostile à l'Iraq; elle n'a également pris aucune mesure pour rendre justice à l'Iraq; pour mettre fin à l'utilisation de ses mécanismes afin de nuire à l'Iraq; ou encore pour punir ceux qui en sont responsables.

Troisièmement, tous les États impartiaux – y compris trois membres permanents du Conseil de sécurité – ont déclaré que le dossier du désarmement de l'Iraq a été fermé, et qu'il est maintenant temps de mettre en oeuvre le paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, relatif à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, et le paragraphe 22, qui traite de la levée des sanctions contre l'Iraq. Ces deux paragraphes n'ont pas encore été mis en oeuvre. Au lieu de cela, les États-Unis et le Royaume-Uni ont remué ciel et terre pour réécrire les résolutions du Conseil de sécurité en adoptant, par exemple, la résolution 1284 (1999), dont les auteurs mêmes ont reconnu le caractère inapplicable. Cette résolution n'était pas en soi une solution; dans les faits, elle était morte-née.

Il y a eu une tentative d'adopter une résolution prévoyant ce que l'on appelle des sanctions « intelligentes », qui ont en fait pour but de resserrer les sanctions contre l'Iraq et de soustraire le Conseil de sécurité à ses obligations vis-à-vis de l'Iraq – obligations qui sont énoncées dans ses propres résolutions, en particulier les résolutions 661 (1990) et 687 (1991).

Quatrièmement, depuis 1991, les États-Unis et le Royaume-Uni imposent des zones d'exclusion aérienne en Iraq en vertu d'une décision unilatérale qu'ils appliquent par la force des armes. Non contents d'avoir perpétré des agressions militaires de grande envergure à cinq reprises depuis 1991, ils attaquent quotidiennement des installations et des habitations civiles irakiennes. Ce recours unilatéral à la force constitue une violation continue et flagrante de la Charte des Nations Unies.

Toutefois, là encore, l'ONU n'a pris aucune mesure pour remédier à cette situation, et ce en dépit du fait que le Secrétaire général ait déclaré à plusieurs reprises qu'il n'y avait pas, dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de fondement qui

permette d'imposer des zones d'exclusion aérienne en Iraq.

En ce qui concerne les personnes disparues, le Secrétaire général a demandé à l'Iraq de coopérer avec le « coordonnateur de haut niveau » afin que tous les nationaux du Koweït et d'État tiers soient rapatriés dans leur pays. Nous devons à regret souligner que le rapport du Secrétaire général n'a pas tenu compte des nombreuses initiatives iraqiennes visant à régler la question des Iraquiens, des Saoudiens, des Koweïtiens et des autres personnes disparues, la plus récente étant une lettre (S/2001/804) que le Représentant permanent de l'Iraq a adressée au Secrétaire général le 16 août 2001 et dans laquelle l'Iraq exprime le souhait de poursuivre les travaux de la Commission tripartite sur les personnes disparues, sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et avec la participation des États qui détiennent des dossiers de personnes disparues.

Le rapport du Secrétaire général a également fait abstraction de l'initiative de l'Iraq visant à régler la question des disparus iraqiens, saoudiens et koweïtiens dans un cadre bilatéral direct ou dans le cadre de la Ligue des États arabes, en coordination avec le CICR.

Un coordonnateur a été désigné pour déterminer le sort des disparus koweïtiens et saoudiens, mais on néglige la situation des disparus iraqiens, en dépit du fait que leur nombre est deux fois plus élevé que celui des deux autres groupes réunis. C'est là un exemple flagrant du principe de deux poids, deux mesures qui est appliqué dans les résolutions du Conseil de sécurité concernant l'Iraq, et ce même lorsqu'il s'agit de questions humanitaires.

La question des personnes disparues est une question humanitaire qui exige la coopération de tous pour déterminer ce qui est advenu de ces personnes, sans égard à leur nationalité. Toutefois, la résolution 1284 (1999), qui était mort-née, faisait abstraction de ce fait et ne traitait que des personnes disparues koweïtiennes, ignorant les personnes disparues iraqiennes, et ce en dépit du fait qu'il y a des mécanismes internationaux, créés en vertu des Conventions de Genève de 1949, qui ont précisément pour objet de traiter de cette question humanitaire.

Cinquièmement, dans son rapport, le Secrétaire général indique être disposé à reprendre le dialogue avec l'Iraq. Nous tenons à rappeler que c'est l'Iraq qui

a proposé d'engager un dialogue avec le Secrétaire général. La première série de rencontres a eu lieu en février 2001, et on a convenu que la deuxième série aurait lieu le mois suivant. Toutefois, le Secrétaire général a demandé le report de ce dialogue et, le 23 juillet, a déclaré que la deuxième série de rencontres se tiendraient lorsque le Conseil aurait terminé ses consultations. Il a également déclaré que le fait d'entreprendre une nouvelle série de rencontres aurait des incidences négatives à un moment où le Conseil tentait de déterminer son orientation.

Pour notre part, nous pensons que le dialogue avec le Secrétaire général ne doit pas être lié à des pressions politiques qui s'exercent au sein du Conseil de sécurité; ces pressions ont empêché le Conseil de s'acquitter de ses engagements envers l'Iraq, car les États-Unis menacent d'utiliser leur droit de veto pour rejeter toute résolution visant à rétablir les droits de l'Iraq, ce qui serait conforme aux résolutions mêmes du Conseil de sécurité. À cet égard, je voudrais rappeler ici les responsabilités qui incombent au Secrétaire général en vertu de l'Article 99 de la Charte.

Sixièmement, au paragraphe 109 de son rapport, le Secrétaire général fait référence au programme « pétrole contre nourriture ». À cet égard, nous souhaitons faire les commentaires suivants.

Premièrement, le Secrétaire général indique que le retard pris par le Gouvernement iraqien en ce qui concerne l'achat de fournitures humanitaires et de matériel constitue un grave sujet de préoccupation. Malheureusement, cette affirmation est inexacte. En dépit d'énormes difficultés et de mécanismes bureaucratiques complexes entourant le processus d'achat, à commencer par l'envoi d'appels d'offres et allant jusqu'à l'envoi des contrats au Comité créé en vertu de la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité, la partie iraqienne a signé toutes les allocations pour les divers secteurs, et ce à toutes les étapes du processus. En fait, le Bureau chargé du Programme Iraq a récemment averti qu'un certain nombre de contrats dépassaient leurs allocations.

Ces faits se produisent à un moment où l'application du Mémoire d'accord et du programme « pétrole contre nourriture » se heurte à des obstacles continus de la part des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Des contrats représentant plus de 4 milliards de dollars sont bloqués, des contrats humanitaires. Le Bureau chargé du Programme Iraq a

retardé l'exécution de contrats représentant plus de 2 milliards de dollars sous prétexte qu'il devait les examiner. Ceci vient s'ajouter au rôle négatif que les représentants des États-Unis et de la Grande-Bretagne jouent au sein du Comité créé en vertu de la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité (Comité des sanctions), en ce qui concerne l'application des différents aspects du Mémorandum d'accord. Ces représentants ont fait objection à l'élargissement de la « liste verte »; ils ont empêché que l'on adopte la fixation du prix du pétrole et que l'on réserve de l'argent à l'amélioration du secteur pétrolier, et dernièrement, ils ont tenté d'utiliser ce programme pour recueillir des renseignements sur l'Iraq et menacer la sécurité et la sûreté de ce pays.

À cet égard, nous voudrions mentionner le paragraphe 56 de la note du Secrétaire général intitulée « Le droit à l'alimentation », document A/56/210, dans laquelle il est écrit :

« En ce qui concerne le principe selon lequel l'alimentation ne doit pas être utilisée comme un instrument de pression politique et économique, il importe de relever le cas de l'Iraq. Il ne fait guère de doute qu'en soumettant la population iraquienne à un embargo économique rigoureux depuis 1991, l'ONU contrevient de façon flagrante à l'obligation de respecter le droit à l'alimentation de la population iraquienne. Telle est l'opinion, notamment, de Denis Halliday, ancien Sous-Secrétaire général de l'ONU et ancien Coordonnateur de l'aide humanitaire en Iraq, et de Marc Bossuyt, telle qu'il l'a exprimée dans un document de travail sur les conséquences néfastes des sanctions économiques pour l'exercice des droits de l'homme, qui a été soumis en l'an 2000 à la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme. »

Ce comportement et ces politiques nuisent au rôle de l'ONU en Iraq. L'Organisation et la Secrétariat doivent donc adopter une position impartiale et juste envers l'Iraq. Le maintien de cette situation ne se limite pas, en effet, à faire de la population civile iraquienne des victimes innocentes puisque les sanctions de l'ONU ont tué plus de 1,5 million de citoyens iraqiens, mais il sape considérablement la crédibilité et le rôle de l'ONU, tels qu'ils sont définis dans la Charte. Il crée également un dangereux précédent en permettant qu'on utilise l'alimentation

comme moyen de pression sociale et économique, et en fermant les yeux sur l'agression continue perpétrée depuis plus de 10 ans contre un État indépendant et un Membre fondateur de l'ONU.

Enfin, ma délégation souhaiterait appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que les États n'ont pas le droit d'exagérer ou de déformer le rapport du Secrétaire général à leurs propres fins. C'est ce qu'a fait le représentant du Koweït quand il a affirmé que le Secrétaire général, dans son dernier rapport, avait imputé au Gouvernement iraquien la responsabilité de l'absence de progrès et des retards dans la levée des sanctions contre l'Iraq. Cela ne figure pas dans le rapport. Le représentant du Koweït s'est servi du rapport du Secrétaire général pour offenser mon pays, ceci, alors même que le représentant du Koweït et son gouvernement devraient faire montre de logique et ne pas prendre part à des attaques quotidiennes contre l'Iraq, ni autoriser les aéronefs américains et britanniques à se servir de leur territoire pour bombarder les civils iraqiens. Le Koweït aurait pu accepter l'offre de l'Iraq de trouver un règlement pacifique à la question des personnes disparues de nationalités iraquienne et koweïtienne par l'intermédiaire de la Ligue arabe. C'est la logique même.

En conclusion, ma délégation estime que l'ONU doit prêter dûment attention à la question palestinienne en raison de l'incidence grave et directe qu'elle a sur la paix et la sécurité internationales. Malheureusement, le rapport du Secrétaire général ne mentionne pas cette question conformément aux dispositions de la Charte. Le rapport ne fait pas état des terribles pratiques terroristes auxquelles se livre depuis longtemps l'entité sioniste contre le peuple palestinien sans défense. Le rapport ne mentionne pas non plus le fait que le Conseil de sécurité n'ait pas fourni une protection internationale au peuple palestinien.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de son élection. La Norvège est prête à coopérer pleinement avec lui dans l'exercice de ses importantes responsabilités.

Je voudrais féliciter le Secrétaire général pour son excellent rapport sur l'activité de l'Organisation.

Au début du rapport, le Secrétaire général indique que l'année passée, la scène internationale a été toute en contrastes : porteuse d'espoirs et lourde de menaces

dans le même temps. Le 11 septembre, nous avons assisté à un odieux acte de terrorisme ici même dans notre pays d'accueil. Ceux qui ont perdu la vie ou qui ont été blessés en cette journée fatidique resteront à jamais dans nos mémoires.

Le Secrétaire général a souligné la nécessité de faire de la prévention l'idée-force de l'Organisation. Le Conseil de sécurité s'est associé à ces efforts et, le 20 février, son Président a publié une déclaration dans laquelle il dit :

« qu'une stratégie de consolidation de la paix bien conçue et coordonnée peut jouer un rôle important en matière de prévention des conflits. »
(S/PRST/2001/5)

La Norvège souscrit pleinement à cette approche de la consolidation de la paix internationale, car elle sait que le monde doit examiner les causes sous-jacentes des conflits s'il veut instaurer une paix durable. La lutte contre la pauvreté, le sous-développement et la dégradation de l'environnement doivent être en tête de notre ordre du jour. Le monde doit également être prêt à honorer ses engagements humanitaires.

Dans son rapport, le Secrétaire général déplore que le passage au nouveau millénaire ne se soit pas accompagné d'une réduction des souffrances provoquées par les catastrophes naturelles et les situations d'urgence complexes dans le monde. Les populations civiles vulnérables demeurent la cible d'actes de violence. Le rapport fait état des conflits persistants en Afghanistan, en Angola, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan, et de l'escalade ou de l'éclatement d'autres crises au Burundi, en Indonésie, au Libéria et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, par exemple.

Comme dans les rapports précédents, le Secrétaire général traite longuement de la situation en Afrique. Comme il le montre, l'ONU participe à un grand nombre de programmes de développement et à d'autres activités en Afrique. Nous convenons avec le Secrétaire général que les problèmes de l'Afrique doivent rester l'une des plus hautes priorités de l'Organisation.

La Norvège reste très préoccupée par la pandémie de VIH/sida, que le Secrétaire général appelle une catastrophe aux proportions mondiales. À la fin de 2000, plus de 36 millions d'adultes et d'enfants étaient

atteints du VIH/sida, et 22 millions étaient morts du virus. Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général, qui estime que la pandémie détruit le tissu social des pays les plus gravement touchés, inversant la tendance à la baisse de la mortalité observée pendant des années.

L'Afrique est le continent le plus touché par la propagation du VIH/sida. En Afrique subsaharienne, l'épidémie est maintenant la principale cause de mortalité. Les cas d'infection ont aussi augmenté rapidement en Europe de l'Est et en Asie de l'Est et du Sud. La situation d'ensemble nous préoccupe tous au plus haut point.

Le 11 septembre, le monde a été témoin ici, aux États-Unis, d'attentats terroristes épouvantables. Ces attentats ne visaient pas seulement le Gouvernement américain; ils cherchaient à blesser et à affaiblir le monde démocratique dans son ensemble. Le monde doit être uni dans la lutte contre le terrorisme. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont tous deux agi avec rapidité et détermination après ces attentats du 11 septembre. Mais il faut poursuivre le travail. La Norvège attend avec intérêt les débats qui se tiendront à l'Assemblée générale le 1er octobre à ce sujet.

Dans la poursuite de ce processus, il est naturel que l'ONU accorde une priorité encore plus grande au développement et au renforcement de l'ordre juridique international. Dans la prévention de nouvelles atrocités comme les attentats du 11 septembre, il est primordial que la communauté internationale soit en mesure d'identifier les auteurs de ces actes et de leur faire rendre compte.

La Norvège note, et partage, l'optimisme du Secrétaire général concernant le processus de ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Cette Cour pourrait fort bien devenir un instrument vital du droit et de la justice internationaux, et la Norvège se réjouit de sa mise en place rapide.

Au premier chapitre de son rapport, le Secrétaire général passe en revue les activités de l'ONU à travers le monde dans le domaine de la consolidation de la paix. Les élections qui viennent de se tenir au Timor oriental sont l'un des nombreux succès remportés dans cette entreprise de longue haleine. Cependant, la situation ailleurs, en particulier au Moyen-Orient, est très préoccupante. Le Secrétaire général décrit la

situation dans la région comme étant la pire crise depuis la signature des Accords d'Oslo en 1993.

Les violences qui ont éclaté dans le territoire palestinien occupé et en Israël depuis septembre 2000 ont entraîné de nombreuses victimes des deux côtés. La Norvège appuie pleinement le Secrétaire général dans sa décision de consacrer une grande partie de son temps à cette crise particulière et l'encourage à poursuivre ses efforts à cet égard.

Enfin, nous apprécions les efforts que continue de déployer le Secrétaire général pour la poursuite de la réforme de la gestion au sein de l'ONU. Il est crucial que l'Organisation puisse répondre aux tâches nouvelles et complexes qui l'attendent, cela de façon efficace. En disant ce qui précède, je dois ajouter que nous sommes impressionnés par les efforts inlassables consacrés par le Secrétaire général à la rationalisation du système des Nations Unies.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : Nous tenons également à remercier le Secrétaire général de son rapport.

Nous saisissons aussi cette occasion pour présenter une fois de plus les condoléances de l'Australie à ceux qui ont souffert à la suite des attentats qui ont frappé cette ville le 11 septembre.

Le climat international a connu un changement d'orientation fondamental dans les deux semaines écoulées depuis le 11 septembre. Les États Membres de l'ONU et l'Organisation dans son ensemble se trouvent maintenant confrontés à des défis sans précédents et particulièrement délicats. Cette cinquante-sixième session de l'Assemblée générale ne ressemblera à aucune de celles qui l'ont précédée. Il est urgent de revoir nos priorités et de recentrer nos énergies pour maintenir et améliorer la capacité de l'ONU de trouver des solutions constructives à des problèmes mondiaux urgents.

L'Australie s'est jointe aux autres nations pour condamner les lâches et effroyables attentats terroristes commis dans cette ville et à Washington au début du mois. Nous sommes convaincus que l'Article 51 de la Charte des Nations Unies et la résolution 1368 (2001) du Conseil de sécurité, en date du 12 septembre, confèrent l'autorité juridique qui convient pour riposter à ces actes, sans exclure un recours aux forces armées.

Pour la toute première fois, nous avons invoqué, en Australie, le Traité de sécurité entre l'Australie, la

Nouvelle-Zélande et les États-Unis d'Amérique et nous sommes prêts à appuyer les États-Unis et les autres alliés dans toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires de prendre pour traduire en justice les auteurs de cet acte et d'autres actes de terrorisme international.

La lutte contre le terrorisme exige la coopération de la communauté internationale. La communauté internationale a exprimé maintes fois son opposition au terrorisme, particulièrement dans la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, qui affirme la « condamnation catégorique » de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de

« tous les actes, méthodes et pratiques terroristes comme criminels et injustifiables. » (*Résolution 49/60, annexe, par. 1*)

Si importantes que soient ces paroles, elles ne suffisent pas. Malgré la condamnation universelle du terrorisme, certains États semblent avoir maintenu des liens avec des groupes terroristes, et quelques-uns sont toujours prêts à offrir refuge aux dirigeants terroristes. Cela est inacceptable et ne peut pas continuer. L'Australie demande à tous les États de rompre ces liens et de s'associer à la lutte, en joignant le geste à la parole.

Les instruments et institutions existants constituent un bon point de départ pour une coopération internationale accrue. Nous prenons note du paragraphe 224 du rapport du Secrétaire général, où il se félicite des adhésions et des ratifications dont ont fait l'objet les 12 conventions multilatérales existantes pour la prévention et la répression du terrorisme international et fait état des travaux sur l'élaboration d'une convention générale contre le terrorisme. L'Australie est Partie à 9 des 12 conventions existantes et envisage activement d'adhérer aux autres instruments. Nous estimons qu'un effort concerté doit être fait pour conclure les négociations sur une convention globale contre le terrorisme lors de la prochaine session du groupe de travail, afin de renforcer le régime international en la matière. L'Australie apportera son soutien sans réserve à cet objectif.

L'Australie est prête à appuyer tous les efforts visant à traduire en justice les auteurs d'actes terroristes. Nous exhortons l'ONU à accorder la plus haute priorité à cette question pendant la présente session et au-delà.

Comme le dit le Secrétaire général, l'un des atouts du système des Nations Unies est la souplesse avec laquelle elle sait faire face à une situation internationale en évolution constante. Il fait observer à juste titre que l'Organisation se doit par souci d'efficacité de préserver cette aptitude à l'innovation. La meilleure illustration en est le rôle de l'ONU au Timor oriental.

Il y a deux ans, le Conseil de sécurité a chargé l'Organisation des Nations Unies de la responsabilité globale de gérer et d'appuyer la transition du Timor oriental vers un État stable, viable et démocratique, doté d'une administration efficace. Avec l'appui de la communauté internationale, l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental a fait des progrès notables dans l'accomplissement de son mandat, avec notamment le transfert progressif des responsabilités gouvernementales aux Timorais de l'Est. L'élection, le 30 août, d'une Assemblée constituante et l'investiture du nouveau gouvernement de transition le 20 septembre ont constitué des jalons supplémentaires décisifs dans ce processus.

À ce jour, le Timor oriental est une réussite pour l'Organisation des Nations Unies, mais le rôle de l'Organisation n'est pas encore terminé. L'Australie adhère pleinement à l'opinion que le Secrétaire général exprime dans son rapport, à savoir que le Timor oriental aura besoin d'une présence internationale substantielle après son indépendance pour réaliser la transition vers une administration démocratique effective. Nous partageons tout à fait l'avis du Secrétaire général selon lequel cette présence internationale doit être assurée par une mission intégrée des Nations Unies comprenant des éléments civils, une police civile et une force de maintien de la paix, avec un mandat unique fixé par le Conseil de sécurité, et financée par des contributions mises en recouvrement.

Il s'agit là de l'approche la plus cohérente et la plus concrète qui puisse être adoptée pour faire face aux tâches et défis qui subsistent. Sa mise en oeuvre exigera de l'ensemble de l'Organisation qu'elle adopte de nouvelles approches novatrices et créatives au Timor oriental, surtout dans le domaine des ressources. Il serait tragique de mettre en péril une solution pacifique et durable à plus long terme pour le Timor oriental et de gâcher l'investissement appréciable que la communauté internationale a fait jusqu'ici, en ne

fournissant pas un appui suffisant après l'indépendance.

La crédibilité de l'Organisation des Nations Unies, en tant que qu'institution chargée de la transition au Timor oriental, est en jeu. L'Organisation et tous ses États Membres ont la responsabilité de préserver cette crédibilité, y compris par des décisions sensibles mais créatives sur des questions clefs concernant la présence future des Nations Unies au cours des mois à venir. L'Australie fera tout son possible pour appuyer ces décisions.

Je voudrais, pour terminer, aborder une autre question mondiale urgente face à laquelle l'Organisation devra de plus en plus adopter une approche constructive, novatrice et flexible. Il s'agit de la question du passage clandestin des personnes et bien que celle-ci ne soit pas spécifiquement traitée dans ce rapport du Secrétaire général, nous espérons qu'elle fera l'objet d'une attention accrue à l'avenir. Il s'agit de la question de plus en plus préoccupante de la criminalité transnationale, qui exploite les espoirs et les peurs des personnes et met à profit des accords internationaux existants qui ont été conçus à des fins humanitaires.

Le transport clandestin des personnes est une question très importante pour l'Australie, et elle est de plus en plus inquiétante au plan mondial. C'est un problème qui dépasse les capacités unilatérales d'un pays ou d'une organisation et en tant que tels, il doit être traité à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Une approche internationale coordonnée est nécessaire pour traiter du problème à la source – de nombreux facteurs poussent les gens à partir et souvent à fuir leur foyer – et dans les pays de transit et de destination, qui facilitent ces passages clandestins. Il nous faut également examiner les conventions et normes internationales existantes pour voir si elles n'offrent pas, par mégarde, des facilités aux passeurs.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle important et croissant à jouer pour faire face aux éléments essentiels de cette nouvelle situation troublante, y compris par un regain d'intérêt et une réaction plus coordonnée face aux bandes criminelles qui exploitent les espoirs et les peurs des personnes.

L'Australie appuie également les efforts visant à traiter à la source le problème de l'exode, et nous nous félicitons donc de l'initiative conjointe prise par M. Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour

les réfugiés, et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de convoquer un forum sur les réfugiés afghans après la réunion du Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), prévue au début du mois prochain à Genève. Quant à nous, outre les efforts considérables que l'Australie déploie aux plans national et régional pour faire face au passage clandestin des personnes, nous préconisons vivement un regain d'intérêt, accompagné d'une plus grande coordination, sur la question de la part de l'ensemble du système des Nations Unies et du HCR en particulier.

M. De Ruyt (Belgique) : Je prononce cette déclaration au nom de l'Union européenne, à laquelle se rallient les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie – et les pays associés : Chypre, Malte et la Turquie.

Qu'il me soit permis, pour commencer, de féliciter le Président de l'Assemblée et les membres du Bureau de leur élection, et leur souhaiter plein succès dans leur mission. Le Président a déjà démontré, pendant les deux premières semaines de cette cinquante-sixième session, une rapidité d'action et une efficacité remarquables face aux événements tragiques qui ont bouleversé les plans qu'il avait élaborés pour les mois à venir.

Le monde entier convient que les attentats terroristes du 11 septembre ont marqué un tournant dans l'histoire de notre époque. Le monde a changé, et plus rien ne sera tout à fait comme avant. Le défi qui nous est lancé est de dimension mondiale. Notre solidarité vis-à-vis des États-Unis doit l'être également de même que le combat que nous devons mener contre le terrorisme. Pour mon pays, pour les membres de l'Union et comme pour, je crois, la toute grande majorité des États ici représentés, il est dès lors évident que dans ce combat, les Nations Unies devront jouer un rôle essentiel et que notre énergie dans les semaines et les mois qui viennent devra se concentrer sur les suites de cette agression inqualifiable.

Comme l'ont dit les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne lors de leur Conseil extraordinaire de vendredi dernier, les attentats du 11 septembre constituent une attaque contre nos sociétés ouvertes, démocratiques, tolérantes et

multiculturelles, et interpellent la conscience de chaque être humain. Le Conseil européen a estimé que sur la base de la résolution 1368 (2001) du Conseil de sécurité, une riposte américaine est légitime. Il a également décidé que l'Union coopérera avec les États-Unis pour traduire en justice et punir les auteurs, les responsables et les complices de ces actes barbares.

Chacun selon ses moyens, les pays membres de l'Union sont prêts à s'engager dans de telles actions. Les actions menées devront être ciblées et peuvent viser les États qui aideraient, soutiendraient ou hébergeraient les terroristes. Notre engagement est donc sans ambiguïté, comme devrait l'être celui de toute la communauté internationale face à des actes pour lesquels aucune justification n'est acceptable.

Qu'il me soit permis, puisque cette réunion remplace dans le temps notre débat général qui devait avoir lieu cette semaine, de présenter, au nom de l'Union européenne, au représentant du Gouvernement des États-Unis, mes sincères condoléances qui s'adressent au-delà de lui à tous ceux – et ils sont très nombreux – qui ont été directement ou indirectement affectés par cette tragédie. Je voudrais aussi présenter mes condoléances aux représentants des États dont des ressortissants se sont retrouvés parmi les victimes. Nous demeurons tous et demeurons longtemps, nous qui sommes pour des raisons professionnelles des New Yorkais d'adoption, profondément traumatisés par les événements d'il y a deux semaines. Cette émotion devrait nous aider à répondre tous ensemble avec force au souhait de nos gouvernements de faire jouer aux Nations Unies un rôle de premier plan dans la lutte contre le terrorisme.

Comme beaucoup de leaders à travers le monde, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne, lors de leur réunion de vendredi dernier, nous ont appelés à constituer, sous l'égide des Nations Unies, une coalition globale aussi large que possible contre ce fléau. La responsabilité première revient sans doute au Conseil de sécurité qui a déjà adopté une résolution très ferme la semaine dernière, mais puisque la demande s'adresse à tous les États, il est indispensable que nous agissions également au sein de notre Assemblée.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, la réponse à la menace terroriste ne peut être que globale et multilatérale, et c'est dans cet esprit que l'Union européenne a demandé qu'un débat de fond ait lieu dès

la semaine prochaine sur la lutte contre le terrorisme international au sein de notre Assemblée. Nous remercions vivement le Président, et à travers lui, tous les États Membres de l'Organisation des Nations-Unies qui ont, à l'unanimité, accepté cette proposition. J'engage chacun d'entre nous à préparer avec soin ce débat, qui lui-même servira de préparation au débat général de novembre, que nous souhaitons voir concentré également sur ce sujet.

Le débat sur le rapport sur l'activité de l'Organisation que nous menons aujourd'hui nous donne l'occasion de nous exprimer sur l'activité de l'ONU durant l'année qui vient de s'écouler, mais aussi de nous exprimer sur ce que devraient être les priorités de ses activités futures, et nous nous félicitons de ce que le Président ait inscrit ce point comme premier point de la session plénière de notre Assemblée générale.

Il s'agit, avant tout, bien entendu, de la Déclaration du Millénaire et du « Plan de campagne » qui vient de nous être soumis pour sa mise en oeuvre. Les objectifs clairs et précis qu'ont solennellement réaffirmés nos chefs d'État de gouvernement lors du Sommet du Millénaire doivent être poursuivis avec persévérance, en particulier en matière de maintien de la paix et de la sécurité, de développement, d'élimination de la pauvreté, de respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Avec ce plan de campagne, nous disposons maintenant d'un instrument à la fois analytique et opérationnel, qui ne manquera pas de guider la plupart des travaux menés sous l'égide de notre Assemblée. Ce document nous convient tel quel, ce qui ne veut pas dire que nous partageons à cent pour cent toutes les orientations qu'il contient, mais il s'agit d'un outil de travail indispensable pour maintenir l'unité d'action et le souffle de la Déclaration du Millénaire. Nous lançons donc un appel pour qu'il soit pleinement utilisé.

L'Union européenne, comme le Secrétaire général dans le rapport qui nous est soumis, est profondément préoccupée par la persistance des crises humanitaires dans plusieurs régions du monde. Les populations civiles continuent à être les premières victimes des conflits armés et à en porter le poids le plus lourd. Avec le Secrétaire général, l'Union européenne s'indigne et s'inquiète des actes de violence perpétrés contre les agents humanitaires, et encourage par

conséquent le processus en cours au sein des Nations Unies qui vise à renforcer la sécurité du personnel humanitaire. Elle appelle tous les États Membres et les acteurs concernés à répondre à l'appel du Secrétaire général visant à instaurer une culture de protection des civils. Elle se félicite aussi du travail accompli par le réseau interorganisations visant à améliorer la situation des personnes affectées par des déplacements internes.

L'Union européenne, comme l'Assemblée le sait, accorde également une importance toute particulière à la défense et à la promotion des droits de l'homme. Elle se félicite du renforcement des partenariats entre le Haut Commissaire aux droits de l'homme et les autres composantes du système des Nations Unies. Ceci a permis de rendre les opérations humanitaires et de maintien de la paix plus attentives aux violations des droits de l'homme. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la signature des Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant. Enfin, nous encourageons vivement le processus d'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes, en cours dans les instances des Nations Unies.

En réponse à l'appel du Secrétaire général, l'Union européenne s'engage aussi à maintenir la mobilisation politique sur la défense des droits de l'enfant à l'occasion de la prochaine session extraordinaire consacrée aux enfants.

En ce qui concerne la Conférence de Durban sur le racisme, l'Union européenne a été amenée à jouer un rôle important et est fière d'avoir, après des débats longs et difficiles, contribué à faire de cette Conférence un succès, ce qui était indispensable vu les attentes qu'elle a suscitées de la part de ceux qui, encore aujourd'hui, ressentent les effets d'attitudes racistes anciennes ou subissent encore la discrimination raciale dans leur vie de tous les jours.

Le développement, le développement durable, la lutte contre la pauvreté et l'action spécifique en faveur des pays les moins avancés demeurent, comme l'indique le rapport, des objectifs prioritaires de notre Organisation, et nous nous félicitons des efforts accomplis pendant cette année. Nous nous sommes particulièrement réjouis du succès de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le sida, qui a placé la lutte contre ce fléau au centre des

préoccupations de tous, tant au niveau des États que de l'industrie privée et du monde médical.

L'Union européenne a été particulièrement active pour la préparation et la tenue de la Conférence sur les pays les moins avancés, qui a eu lieu à Bruxelles en mai de cette année. Nous sommes donc particulièrement attentifs au suivi des décisions adoptées lors de cette réunion, notamment dans le domaine de la libéralisation des échanges commerciaux. Nous accordons également une attention particulière à la préparation de la Conférence sur le financement du développement et, à cet égard, nous souhaitons attirer l'attention des partenaires sur les grands efforts qui sont encore nécessaires pour identifier les domaines d'action prioritaires pour lesquelles des avancées pourraient être faites à Monterrey, et pour mobiliser l'attention et la volonté politique de nos gouvernements.

Je voudrais terminer, Monsieur le Président, en évoquant les progrès remarquables accomplis pendant cette année pour rendre plus efficace l'action des Nations Unies dans le maintien de la paix et la gestion des crises.

Le rapport Brahimi a donné l'impulsion de base à des travaux dont le résultat, sans être entièrement à la hauteur de nos attentes, permettra néanmoins au Département des opérations de maintien de la paix d'être bien mieux en état de répondre aux défis qui lui sont lancés, défis dont l'ampleur continue de dépasser nos moyens collectifs. Mais sur le terrain aussi les Nations Unies ont fait du bon travail pendant l'année écoulée. Je citerai parmi d'autres, le redressement de la difficile opération de Sierra Leone, le succès des opérations du Timor oriental et d'Éthiopie-Érythrée et, enfin, le démarrage tant attendu de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo, opération suivie de très près par l'Union européenne.

La situation en République démocratique du Congo s'est nettement améliorée ces derniers mois, et nous souhaitons que les parties congolaises soient en mesure de soutenir le rythme pris depuis la réunion de Gaborone, et que les signataires de l'Accord de Lusaka s'attachent à résoudre par le dialogue les problèmes qui font obstacle à la mise en oeuvre complète des engagements pris.

Les Nations Unies portent aussi avec l'Union européenne, les États Unis et d'autres acteurs une grande responsabilité dans les actions de la

communauté internationale pour le retour à la paix dans les Balkans. La coopération entre organisations internationales a bien fonctionné pendant l'année écoulée. Elle a visé, entre autres, à aider la République de Yougoslavie à gérer l'après-Milosevic. Elle a surtout permis de contenir la crise qui s'est développée dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, et qui risquait de décourager tous les efforts visant à maintenir la multiethnicité comme l'une des données de base, avec le respect des frontières et la coopération régionale, sur lesquelles doit se bâtir l'avenir de cette région encore trop instable.

Les élections qui auront lieu bientôt au Kosovo seront une nouvelle étape difficile sur la route devant mener tous les pays de la région vers l'Union européenne. Nous faisons confiance à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui a jusqu'à présent accompli sa tâche de manière remarquablement équilibrée et déterminée, pour aider les habitants de ce territoire à apprendre à vivre ensemble sur la base d'institutions démocratiques.

En dehors de ceux que j'ai cités, il reste dans le monde des foyers de tension inquiétants dans lesquels, pour des raisons diverses, notre Organisation est moins présente. Je pense, par exemple, au Burundi, à l'Afrique de l'Ouest et, bien sûr, au Proche-Orient, sur lequel l'attention de toute la communauté internationale reste braquée, même après les événements du 11 septembre.

Le conflit israélo-palestinien, outre les souffrances qu'il fait subir aux populations civiles, fait peser en effet de lourdes menaces sur la stabilité de la région. Nous encourageons vivement les parties à saisir l'opportunité qui se présente aujourd'hui de retrouver le chemin de la paix, en renouant un dialogue direct sur la mise en oeuvre des recommandations de la Commission d'établissement des faits, qui devrait permettre le plus rapidement possible la reprise des négociations sur le statut final des territoires occupés.

La plupart des problèmes cités dans le rapport du Secrétaire général continueront à mobiliser les efforts de notre Organisation. Nous devons lui donner les moyens de remplir sa tâche avec efficacité, ce qui implique la lutte contre les gaspillages et la mauvaise gestion, mais aussi la mise à disposition de ressources financières adéquates.

Les événements du 11 septembre nous ont tous interpellés profondément. Ils doivent nous inciter à serrer davantage les rangs, à développer des solidarités plus fortes, et à recourir davantage au multilatéralisme pour faire face non seulement au défi du terrorisme international, mais à tous les défis nés d'une globalisation de plus en plus grande des rapports internationaux. L'Union européenne contribuera activement à relever les défis majeurs auxquels nous sommes confrontés et à développer ces solidarités dans tous les aspects de l'action des Nations Unies.

M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*): L'heure n'est pas aux réjouissances. Depuis le début, hier, du débat sur l'activité de l'Organisation, les événements tragiques du 11 septembre ont assombri nos délibérations. Ceci est particulièrement justifié, compte tenu du fait que plus de 60 pays ont des ressortissants figurant sur la liste des personnes disparues à la suite de l'attaque qui a provoqué l'effondrement des tours du World Trade Center. Le pays qui nous accueille a infiniment souffert. Au nom de ma délégation, j'adresse mes sincères condoléances à toutes les familles qui ont perdu un proche et au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique. Nous sommes de tout coeur avec eux et nos prières les accompagnent.

Qu'il me soit permis d'adresser mes sincères félicitations au Président pour son élection à cette haute fonction. L'appui et la coopération de ma délégation lui sont assurés.

La Tanzanie souhaite féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour la manière dont il a présenté le rapport sur l'activité de l'Organisation. Ce rapport fait le bilan des efforts déployés par l'Organisation pour trouver des solutions constructives aux problèmes fondamentaux de notre époque et reconnaît avec lucidité la complexité des tâches auxquelles est confrontée l'Organisation. Chose plus importante, il essaie de souligner l'importance durable de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de coopération mondiale oeuvrant dans l'intérêt commun.

De nombreuses délégations ont apporté des contributions louables et évoqué des préoccupations extrêmement intéressantes et pertinentes dont nous partageons les points de vue. Par ailleurs, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général quand il affirme que

« La souplesse avec laquelle elle sait faire face à une situation internationale en évolution constante compte parmi les atouts de l'ONU. ... Nous nous devons de préparer l'avenir et de faire en sorte que l'Organisation demeure à la hauteur de la tâche. » (*A/56/1, par. 3*)

Nous souhaiterions toutefois souligner tout particulièrement certaines de nos préoccupations personnelles et notamment la difficulté pour l'Afrique de protéger les réfugiés et de leur venir en aide. Comme on le sait généralement, depuis des années, la Tanzanie accueille des milliers de réfugiés en provenance des pays voisins. Leur présence dans le pays crée un lourd fardeau financier supplémentaire, sans parler des problèmes de sécurité, de la dégradation de l'environnement, des vols et des violences perpétrées contre notre peuple. Quiconque lirait le paragraphe 115 du rapport pourrait en conclure que la Tanzanie n'a accueilli qu'une centaine de milliers de réfugiés. La vérité est que nous hébergeons à l'heure actuelle plus de 500 000 réfugiés en provenance du Burundi, plus de 170 000 en provenance de la République démocratique du Congo et plus de 10 000 en provenance du Rwanda. Ma délégation tient donc à faire remarquer qu'il faut d'urgence établir le nombre exact de réfugiés dans le monde et reconnaître l'extrême fardeau qui est imposé aux pays d'accueil.

Mon gouvernement apprécie hautement l'assistance que lui fournissent le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organisations non gouvernementales ainsi que d'autres gouvernements. Les besoins des réfugiés sont considérables mais ceux des ressortissants dans les régions qui les accueillent sont encore plus grands. Il importe donc que la question des réfugiés soit suivie de très près par la communauté internationale. Une approche fragmentaire, bien qu'elle offre un répit passager, ne remédie pas aux problèmes vraiment essentiels.

Qu'il me soit permis maintenant de parler d'un continent qui m'est cher, l'Afrique. Le rapport du Secrétaire général consacre 12 paragraphes à l'Afrique. J'aimerais souligner ici le fait que maintenant que les dirigeants africains ont adopté la nouvelle Initiative africaine qui doit servir de guide à la stratégie de développement du continent et compte tenu de l'appel lancé en septembre 2000 par les dirigeants mondiaux dans la Déclaration du Millénaire en faveur d'un soutien à l'Afrique, tout est maintenant en place pour

une coopération constructive. L'Afrique est déterminée à contrôler son propre développement. Il incombe à la communauté internationale et à l'ONU de constituer un nouveau partenariat qui accélérera le moteur du développement. Il faut à l'Afrique des ressources et des technologies supplémentaires.

La question de la prévention des conflits et celle du rétablissement de la paix et de sa consolidation sont capitales pour le continent africain où les guerres civiles et les conflits continuent d'être la norme dans de nombreux pays. Nous sommes heureux que le Secrétaire général ait consacré une partie importante de son rapport à cette importante question. En vérité, nous partageons le point de vue du Secrétaire général qui suggère que :

« Élaborer des stratégies de prévention des conflits globales et cohérentes constitue certes la voie la plus prometteuse pour favoriser l'instauration d'une paix durable, mais ni la formulation ni la mise en oeuvre de telles stratégies n'ont été à ce jour chose facile. » (*Ibid.*, par. 20)

Toutefois, ma délégation espère que tous les accords conclus à l'issue de difficiles négociations seront respectés par tous les intéressés. Nous devons à tous les peuples concernés de donner une chance à la paix.

Le rapport du Secrétaire général aborde l'épineuse question de la pauvreté. Il nous donne à entendre au paragraphe 129 que la communauté internationale s'est engagée à lutter contre la misère en lançant une campagne soutenue pour faire que le droit au développement devienne une réalité pour tous. La Déclaration du Millénaire a renforcé les espoirs de plus d'un milliard de personnes qui vivent avec moins d'un dollar par jour. Des programmes et des mesures concrets doivent être élaborés sans tarder.

Mais comme le souligne le rapport, si la communauté internationale veut réaliser ses objectifs en matière de développement et d'élimination de la pauvreté, la croissance économique des pays en développement doit s'accélérer. Là encore, tout en reconnaissant le fait que c'est principalement à nous qu'il incombe de relever le défi, l'appui international est capital à notre lutte commune contre la pauvreté. Cela impliquerait, entre autres choses, la conclusion de partenariats avec d'autres membres de la communauté internationale. L'Afrique et notamment les pays les

moins avancés continueront de compter sur le soutien actif et sur la compréhension des pays développés, jusqu'à ce que nos pays atteignent un niveau d'autosuffisance nécessaire qui leur permette d'apporter d'eux-mêmes des contributions importantes.

Pour terminer, je voudrais faire quelques brèves remarques à propos de la pandémie du VIH/sida qui continue d'être, comme le dit, à juste titre, le Secrétaire général, au paragraphe 146 de son rapport, « une catastrophe qui a pris des proportions mondiales ». S'il est vrai que la pandémie du VIH/sida est un problème mondial, l'Afrique est le continent le plus profondément touché. Plus de 25,3 millions de personnes sont touchées par le VIH/sida en Afrique subsaharienne, ce qui fait de cette maladie la principale cause de mortalité dans cette région du globe.

Étant donné ses capacités limitées, l'Afrique ne peut se permettre de lutter seule contre le VIH/sida. En d'autres termes, pour pouvoir enrayer la propagation du VIH/sida d'ici à l'an 2015, conformément à la résolution prise par les dirigeants lors du Sommet du Millénaire, l'Afrique doit recevoir une aide pour renforcer ses capacités afin de s'attaquer au problème de la propagation de la pandémie du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses qui y sont associées. Nous souhaitons saluer les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour mettre en oeuvre diverses initiatives destinées à aider les gouvernements à endiguer ce fléau. Nous souhaitons également féliciter le Secrétaire général et lui faire part de notre profonde reconnaissance pour les efforts continus qui sont déployés à l'échelle du système pour traiter les divers aspects de la crise du VIH/sida.

Le rapport du Secrétaire général montre qu'énormément de choses ont été accomplies mais qu'il reste encore beaucoup de choses à faire. Les objectifs ont été fixés et la direction est claire. Nous sommes d'avis que sans mécanismes de suivi adéquats, nombre d'objectifs resteront dans le domaine de la rhétorique pure. Prenons la décision de passer à l'étape suivante.

M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*): Comme c'est la première fois que j'interviens à la présente session de l'Assemblée générale, je voudrais féliciter M. Han à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-sixième session. Ma délégation est persuadée que grâce à sa conduite avisée, cette session difficile de

l'Assemblée générale sera couronnée de succès. Permettez-moi de l'assurer de l'appui sans réserve de ma délégation. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

J'aimerais aussi profiter de cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général à la suite de sa réélection. Le rapport dont nous débattons est une preuve supplémentaire du fait que nous avons pris la bonne décision.

Après les événements tragiques du 11 septembre, notre débat ne peut pas être considéré comme un débat de routine. Je pense que c'est plutôt un moment d'épreuve. Une fois de plus, nous nous trouvons aux prises avec la triste vérité et la compréhension amère de la face d'ombre de la nature humaine. Les auteurs de ce crime odieux étaient aveuglés par la haine. Nous devons, pour notre part, garder les yeux grand ouverts et ne pas permettre à notre conscience de n'être réveillée qu'à l'occasion, d'où la nécessité d'examiner de près les conséquences du terrorisme international et de prendre les mesures appropriées à court et à long terme.

Je voudrais exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Macédoine, la sympathie la plus profonde aux familles et aux amis de toutes les victimes innocentes de ces actes de terrorisme barbares et de transmettre notre entière solidarité et notre appui sans réserve au Gouvernement des États-Unis d'Amérique ainsi qu'au peuple américain.

Le carnage impitoyable et la destruction insensée constituent en même temps une attaque contre les valeurs fondamentales de notre Organisation et ce qu'elle représente, à savoir la démocratie, la liberté, la tolérance et l'humanité. Mon pays, la République de Macédoine, oeuvrera en étroite coopération avec les États-Unis, l'Union européenne et tous les autres partenaires, afin de lutter contre le terrorisme international. Toutes les organisations internationales, notamment l'ONU, doivent être à l'avant-garde de cette lutte.

J'aimerais à présent en venir au sujet de notre débat d'aujourd'hui, le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'organisation. À notre avis, le rapport du Secrétaire général et son plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire doivent être considérés comme un tout. Le Secrétaire général mérite une reconnaissance particulière pour avoir

adopté une approche qui fait du rapport moins un examen qu'un document tourné vers l'avenir. Le rapport est global et cohérent et donne la possibilité d'accorder une attention particulière aux questions qui, selon nous, constituent une priorité absolue pour les travaux de l'Organisation.

Il va sans dire que le rôle de l'Organisation des Nations Unies, notamment celui du Conseil de sécurité, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, continue d'être d'une importance primordiale. Dans un monde de plus en plus mondialisé, aucune des questions cruciales dont nous traitons, notamment celles qui touchent à la paix et à la sécurité, ne peuvent être résolues exclusivement dans un cadre national. Comme l'indique à fort juste titre le plan de campagne, le besoin d'une action concertée contre le terrorisme international se fait sentir. Cela peut cependant être accompli, à notre avis, non seulement en signant et en ratifiant toutes les conventions internationales pertinentes et en achevant les travaux relatifs aux textes qui sont en cours d'élaboration, mais surtout en mettant en place un réseau antiterroriste international qui exercera ses activités dans le monde entier.

Ma délégation appuie les efforts visant à renforcer les capacités des opérations de paix de l'ONU et à améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies, comme le recommande le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies. Il conviendrait de se concentrer sur la prévention des conflits. La République de Macédoine, qui accueille la première mission préventive de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, est prête à faire part de son expérience positive dans ce sens.

Qu'il me soit permis, en outre, d'insister sur la nécessité de renforcer la coopération institutionnelle entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, comme le prévoit la Déclaration du Millénaire, afin de relever les défis naissants dans différentes régions du monde. Tout en reconnaissant le fait que c'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous pensons que l'Organisation des Nations Unies, d'une façon générale, ne peut que tirer profit du renforcement d'une coopération institutionnalisée avec les organisations régionales et sous-régionales pertinentes.

Bien que nous convenions avec le Secrétaire général que la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et que le Programme d'action qui a été adopté à cette occasion représentent un premier pas important au niveau mondial pour la prévention, la lutte et l'élimination du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, nous estimons cependant qu'il est nécessaire d'avoir un processus de suivi amélioré. Le problème des armes légères et de leur prolifération préoccupe tout particulièrement la République de Macédoine et l'ensemble de la région, notamment après les troubles civils en Albanie et le conflit au Kosovo. Ceci menace gravement non seulement la sécurité et la stabilité de mon pays, mais également de l'ensemble de la région. De ce fait, il est nécessaire de prendre des mesures énergiques pour lutter contre le flux illicite d'armes légères.

Du point de vue des priorités, le renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies et la mobilisation des ressources pour le développement et l'élimination de la pauvreté méritent une attention toute particulière de notre part. À cet égard, ma délégation espère vivement que le processus préparatoire à la Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Monterrey en mars 2002, connaîtra un résultat positif et traitera des préoccupations particulières des pays à économie en transition.

Il est nécessaire d'établir des partenariats solides avec d'autres organisations pertinentes au-delà du système des Nations Unies, telles que l'Organisation mondiale du commerce, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, le milieu des affaires, les organisations non gouvernementales et d'autres, de façon à ce qu'elles soient toutes étroitement engagées dans ce processus. Le fait qu'un État Membre sur quatre de notre Organisation figure sur la liste des pays les moins avancés n'est certainement pas un honneur pour nous tous. C'est la raison pour laquelle cette question doit avoir la plus haute priorité. Nous attendons également avec intérêt la Conférence sur le développement durable qui se tiendra l'an prochain à Johannesburg, en Afrique du Sud, pour faire le point des progrès réalisés dans la mise en oeuvre d'Action 21.

Pour terminer, je voudrais faire quelques observations sur les parties du rapport ayant trait à mon pays, la République de Macédoine. Au tout début de la

crise, la République de Macédoine a pris contact avec l'Organisation des Nations Unies, en lui demandant une coopération étroite afin de prévenir tout effet de débordement à partir du voisinage immédiat et de sécuriser la frontière septentrionale de la Macédoine à partir du Kosovo, et rappelant la nécessité de la pleine application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ont répondu en temps voulu, et la résolution 1345 (2001) a été adoptée. C'est dans ce contexte que nous estimons qu'il est d'une importance cruciale d'insister sur le rôle de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et de la Force de paix au Kosovo pour lutter contre la criminalité organisée et les activités terroristes émanant du Kosovo.

L'Accord-cadre, visant à surmonter la crise politique grave et la crise en matière de sécurité en République de Macédoine, prévoit un rôle actif de la communauté internationale pour faciliter, surveiller et aider à sa mise en oeuvre. C'est dans ce contexte qu'il est nécessaire de garantir le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers le plus rapidement possible. À cet égard, nous apprécions hautement l'assistance permanente fournie par le Programme des Nations Unies pour le développement, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Les enseignements à tirer de la situation en République de Macédoine sont les suivants : la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Macédoine doivent être préservées; il n'y a pas de solution territoriale aux questions ethniques; le recours à la violence à des fins politiques devrait être rejeté complètement; le caractère multiethnique de la société doit être préservé. Ces principes, à notre avis, devraient constituer la base des analyses et des activités de l'Organisation des Nations Unies, notamment dans les activités futures du Conseil de sécurité et du Secrétaire général, dans un esprit de coopération étroite avec les autorités macédoniennes.

Pour terminer, je voudrais une fois de plus assurer le Secrétaire général du plein appui de ma délégation dans ses efforts pour renforcer le rôle et la pertinence de notre Organisation dans les années à venir.

M. Nguyen Thanh Chau (Viet Nam) (*parle en anglais*) : J'aimerais remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de son rapport annuel complet et riche en enseignements sur l'activité de l'Organisation des

Nations Unies ainsi que de l'importante déclaration qu'il a faite au début de ce débat sur ce point de l'ordre du jour.

Ma délégation est très reconnaissante au Secrétaire général du fait que son rapport annuel contienne un inventaire complet des efforts consentis par l'Organisation des Nations Unies afin de trouver des solutions durables et pratiques aux nombreux défis auxquels l'humanité est confrontée dans son ensemble. Au vu de la complexité de ces défis, nous remercions également le Secrétaire général du programme de travail qu'il propose dans son rapport (A/56/326) à l'Assemblée générale intitulé « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire ». Ma délégation se prononcera sur ce rapport lorsque l'Assemblée s'en saisira en cours d'année.

Le rapport montre clairement que, dans notre monde actuel de plus en plus interdépendant, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la promotion du développement durable et de la justice sociale sont étroitement liées, et que les problèmes critiques qui se posent à nous ne peuvent être réglés sur le seul plan national. Nous souscrivons pleinement à l'analyse du Secrétaire général selon laquelle la coopération pour le développement est une base solide pour édifier la stabilité et le développement économique et social. Nous ajoutons que l'ONU est l'instrument le plus approprié pour galvaniser les efforts communs des nations engagées dans cette entreprise.

Je tiens à souligner que mon pays appuie pleinement le rôle essentiel de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous félicitons du fait que l'Organisation des Nations Unies met l'accent sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix, et nous insistons sur le fait que l'Organisation des Nations Unies devrait consacrer plus d'efforts à s'attaquer aux causes profondes des conflits de manière globale et cohérente. Il est vrai que s'agissant du maintien de la paix et de la consolidation de la paix la priorité essentielle devrait aller à la prévention des conflits, puisqu'il serait beaucoup plus coûteux et beaucoup plus difficile de régler les conflits une fois qu'ils ont éclaté. Nous notons avec satisfaction que de nombreuses mesures ont été prises par l'Organisation des Nations Unies dans ce sens.

Le rapport aborde aussi la question des sanctions, en soulignant qu'elles ne doivent pas précipiter une situation de détresse humanitaire, sapant la viabilité de la politique et de l'instrument lui-même. Le rapport souligne aussi les effets préjudiciables de ces régimes sur des populations innocentes ou des parties tierces. Le Viet Nam est fermement convaincu que les sanctions sont des instruments rudimentaires auxquels on ne doit recourir qu'avec prudence et avec des objectifs bien définis et des calendriers précis. Ces outils, s'ils sont indéfiniment imposés, seraient contre productifs et n'auraient pas d'utilité. À cet égard, nous nous félicitons des efforts récents déployés par le Conseil de sécurité pour mettre au point des critères de sanctions ciblées. Nous exhortons le Conseil à revoir périodiquement ces régimes et à lever les sanctions qui ont donné lieu à des effets non souhaités et contraires, en particulier sur des populations innocentes et les pays voisins.

Le Viet Nam n'a eu de cesse de préconiser le désarmement nucléaire, et nous sommes heureux de voir que le Secrétaire général réaffirme la volonté des dirigeants du monde d'éliminer les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Le Viet Nam partage la préoccupation que les divergences persistantes entre les États sur les priorités et les points de vue continuent de bloquer toute avancée en matière de sécurité internationale et de désarmement mondial.

Ma délégation souhaite également s'associer au Secrétaire général pour appeler les États Membres à oeuvrer de concert et à concrétiser les accords historiques conclus à la Conférence de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous partageons également les préoccupations du Secrétaire général concernant les plans de déploiement de systèmes de nationaux de défense antimissile, qui pourraient conduire à une nouvelle course aux armements. S'agissant de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Viet Nam appuie pleinement l'appel du Secrétaire général aux États afin qu'ils travaillent plus énergiquement sur les dossiers auxquels la conférence n'est jusqu'ici parvenue à aucun consensus, en mettant également en oeuvre les principales recommandations qui figurent dans le Programme d'action.

Une bonne partie du rapport traite des questions de coopération pour le développement. Nous sommes

d'accord sur le fait que le développement pose un redoutable défi pour nombre de pays et pour les Nations Unies. Le rapport souligne une fois de plus la ferme volonté de la communauté internationale de combattre la pauvreté et de lancer une campagne durable afin de faire du droit au développement une réalité pour chacun. Dans cette campagne, le rapport est axé sur les efforts visant à faire de la mondialisation un processus d'inclusion et d'équité en tant qu'instrument clef permettant de réaliser les objectifs du développement et l'élimination de la pauvreté. Nous souscrivons pleinement à cette approche.

Bien qu'il y ait aujourd'hui beaucoup moins d'enthousiasme s'agissant des bénéfices de la mondialisation à mesure que ses effets nocifs apparaissent, il n'en demeure pas moins que la mondialisation est une force puissante et dynamique pour la croissance et le développement. La mondialisation ouvre des débouchés sur les marchés, étend les transferts technologiques aux pays en développement et leur fournit les ressources financières dont ils ont tant besoin grâce aux investissements. Il est donc de la plus haute importance de créer un environnement propice au développement, afin que les pays en développement puissent participer à l'économie mondiale.

Ma délégation est satisfaite de l'examen thématique et analytique de l'activité de l'Organisation telle qu'elle figure dans le rapport du Secrétaire général. Permettez-moi de conclure en soulignant, à nouveau, notre appui continu au rôle de dirigeant du Secrétaire général durant son deuxième mandat, dans nos efforts pour renforcer l'ONU, faire de l'Organisation un instrument plus efficace au service des États Membres et lui permettre de répondre efficacement aux défis du monde d'aujourd'hui.

Enfin, je m'associe au Secrétaire général et à tous ceux qui sont intervenus avant moi pour exprimer notre profonde sympathie aux victimes l'odieux attentat terroriste, au peuple et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur de la présente séance dans le débat sur ce point.

Je vais maintenant appeler les représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux représentants que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites

dans l'exercice de droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Bilman (Turquie) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre la parole à cette heure, mais j'assure les membres de l'Assemblée que je serai très bref.

Ma délégation a été informée que, pendant le débat de ce matin, une délégation a pris la parole et mentionné le paragraphe 39 du rapport du Secrétaire général. Elle a répété une litanie bien connue d'allégations à propos des Chypriotes turcs. Je voudrais juste dire que les autorités chypriotes turques répondront comme il se doit à ces allégations en temps utile.

M. Al-Awdi (Koweït) (*parle en arabe*) : Ma délégation a entendu la déclaration du représentant de l'Iraq, il y a quelques minutes. Il est important pour nous d'appeler l'attention sur certaines informations fallacieuses qui figuraient dans cette déclaration.

En premier lieu, ma délégation souhaite souligner son soutien sans réserve à la déclaration faite hier par l'Ambassadeur du Koweït. Je souhaiterais réaffirmer que, dans sa déclaration, le Koweït n'a pas offensé l'Iraq. Nous nous sommes contentés de signaler le non-respect par l'Iraq des résolutions du Conseil de sécurité, non-respect dont il est fait état au paragraphe 31 du rapport du Secrétaire général. Nous demandons aux États Membres de bien vouloir relire ce paragraphe. Nous n'avons pas cité incorrectement, ni déformé les faits, comme le prétend le Représentant de l'Iraq.

En ce qui concerne la question des personnes portées disparues et des prisonniers de guerre koweïtiens, nous aimerions faire les déclarations suivantes. Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur l'Iraq et le Koweït ne mentionnent en aucune manière les Iraquiens portés disparus. Toutefois, les résolutions 686 (1991), 687 (1991) et 1284 (1999) exhortent l'Iraq à coopérer tout de suite avec le Comité international de la Croix-Rouge pour faciliter le rapatriement de tous les Koweïtiens et des prisonniers de guerre ainsi que des personnes de pays tiers portées disparues. En aucun cas, il n'a été fait mention d'Iraquiens portés disparus.

Néanmoins, la Commission tripartite, qui est chargée du suivi de la situation humanitaire des prisonniers de guerre koweïtiens, a accepté de traiter de la question des Iraquiens portés disparus. L'accusation que l'Iraq porte contre le Conseil de sécurité en dénonçant son impartialité et en affirmant qu'il ignore les Iraquiens disparus, est fautive. La Commission tripartite, créée sous l'égide du Conseil de sécurité et au sein de laquelle l'Iraq est représenté, s'est saisie de cette question, bien que le Conseil n'a jamais mentionné ces Iraquiens portés disparus. La Commission tripartite a été créée en application des résolutions du Conseil de sécurité afin de rapatrier les Koweïtiens portés disparus.

Depuis la fin de la guerre visant à libérer le Koweït, nous attendons encore le retour de nos disparus. La question des personnes portées disparues du Koweït et des pays tiers ne peut être réglée que par les résolutions du Conseil de sécurité. Les soi-disant ouvertures pacifiques de l'Iraq ne sont que des tentatives visant à contourner les résolutions du Conseil de sécurité.

Ce que nous voulons c'est que l'Iraq coopère et que le problème des Koweïtiens portés disparus soit résolu conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Les initiatives dont se targuent les représentants de l'Iraq ne sont rien d'autre qu'une tentative d'échapper aux résolutions du Conseil de sécurité : des initiatives sont annoncées, puis, malheureusement retirées à la minute même où on insiste sur le respect des résolutions pertinentes du Conseil.

Nous rejetons vigoureusement les accusations persistantes que l'Iraq porte contre le Koweït au sujet de l'utilisation d'avions américains et britanniques partant du Koweït pour attaquer des civils iraqiens. Aucun avion ne décolle du Koweït pour attaquer des civils iraqiens. Nous nous rappelons tous qu'il fut un temps où c'était les avions iraqiens qui attaquaient les civils iraqiens.

M. Hadjiargyrou (Chypre) (*parle en anglais*) : Je regrette de devoir prendre la parole en réponse à la déclaration faite par le représentant de la République turque. Le représentant de la République turque a évoqué la déclaration d'une délégation – désignant par là la déclaration que la République de Chypre a faite un peu plus tôt dans la matinée – au sujet du paragraphe 39 du rapport du Secrétaire général. Le paragraphe 39

se rapporte à la situation à Chypre, qui est à l'ordre du jour de l'ONU depuis très longtemps. Elle y figure parce que depuis presque 30 ans, la République turque n'a cessé d'occuper militairement une partie du territoire chypriote en violation des résolutions de l'ONU, y compris la résolution 3212 (XXIX) de 1974, qui a été adoptée à l'unanimité.

Le représentant de la Turquie a déclaré, en outre, qu'ils répondraient par une lettre aux autorités chypriotes turques. Je voulais simplement rappeler à l'Assemblée que ce que le représentant de la Turquie désigne par « les autorités chypriotes turques » est une entité qui a été déclarée juridiquement non valide et qui ne dispose d'aucun statut au sein de cette Organisation. Je voudrais souligner aussi que ce n'est pas la première fois que nous assistons à cette pratique de la République turque, qui consiste à diffuser des documents produits par une entité qui a été condamnée par le Conseil de sécurité.

M. Al-Kadhe (Iraq) (*parle en arabe*) : Ma délégation prend la parole pour clarifier certains faits concernant les points évoqués il y a un instant par la délégation koweïtienne. Lorsque la délégation du Koweït a attaqué mon pays, hier, l'Iraq n'a pas demandé à exercer son droit de réponse parce que le point à l'examen était relatif au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Mais ma délégation est maintenant obligée d'exercer son droit de réponse à la lumière de la désinformation et des fausses nouvelles diffusées par la délégation koweïtienne.

Je dis une fois encore que les États ne sont pas autorisés à interpréter d'une manière exagérée ou déformée les déclarations que le Secrétaire général fait dans son rapport annuel; cela irait à l'encontre de l'activité diplomatique inhérente à notre discussion sur le rapport du Secrétaire général. Ma délégation est d'accord avec la délégation koweïtienne pour dire que les États devraient avoir la possibilité de lire le texte du discours koweïtien et celui du rapport du Secrétaire général, en particulier le paragraphe 31. Le Secrétaire général n'a pas fait porter à l'Iraq la responsabilité internationale de la situation, mais la déclaration du représentant du Koweït incluait une observation fautive, à savoir que le Secrétaire général tenait l'Iraq pour internationalement responsable. Cela déforme les propos du Secrétaire général.

J'en viens maintenant à la question des Iraquiens portés disparus. L'Iraq se conforme aux résolutions du Conseil de sécurité. Pendant quatre ans, l'Iraq a participé aux réunions de la Commission tripartite et de sa sous-commission technique pour discuter de la question des personnes portées disparues du Koweït et d'autres États. À la demande du Comité international de la Croix-Rouge et en application du droit international humanitaire, la question des Iraquiens portés disparus a été intégrée aux travaux de la Commission tripartite, qui se réunit régulièrement à Genève, et de sa sous-commission technique, qui se réunit tous les mois dans la zone frontalière entre l'Iraq et le Koweït. Il a été convenu de discuter du sort des Iraquiens et des Koweïtiens portés disparus conformément au droit international humanitaire. L'Iraq a alors déclaré qu'il fallait accorder aux Iraquiens portés disparus la même attention que celle qui est accordée aux personnes portées disparues de nationalité koweïtienne et d'autres nationalités. Au sein de l'ONU, nous n'avons pas de divergences sur cette revendication car elle est conforme au droit international humanitaire et aux activités du CICR.

L'Iraq a pris de nombreuses initiatives, mais le représentant du Koweït dit que nous éludons nos responsabilités et nous nous soustrayons à nos engagements. Je veux dire ici que le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq a proposé qu'un dialogue bilatéral entre l'Iraq et le Koweït se tienne sous les auspices de la Ligue des États arabes. Le Koweït n'a pas accepté cette proposition. Je demande ici au Koweït de répondre positivement à la proposition du Ministre iraquien des affaires étrangères; nous attendons une réponse. Alors seulement, nous saurons qui tente d'échapper à la discussion sur ce sujet et qui cherche à exploiter cette question humanitaire afin d'en tirer un avantage politique pour nuire à l'Iraq et ajouter à la douleur et aux souffrances du peuple iraquien en prolongeant les sanctions qui lui sont imposées et qui ont déjà fait plus de 1,5 million de victimes, ce qui est certainement contraire aux buts de l'ONU.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït, qui souhaite exercer à nouveau son droit de réponse.

M. Al-Awdi (Koweït) (parle en arabe) : Je suis désolé de reprendre la parole, mais je me vois obligé de faire la lumière sur certains faits. Je n'ai pas attaqué l'Iraq dans ma déclaration, et comme le représentant de

l'Iraq l'a dit : notre déclaration est là et tous peuvent en prendre connaissance.

En ce qui concerne la déformation de ce que dit le Secrétaire général, il suffit de lire le paragraphe 31 pour constater qu'il parle du non-respect par l'Iraq des résolutions du Conseil de sécurité et demande à l'Iraq de reconsidérer sa position s'il veut que les sanctions soient levées. Ce pays devrait lire ce paragraphe afin de savoir ce qu'il contient. En ce qui concerne les personnes disparues, l'Iraq parle du droit international et du droit humanitaire. Pourtant, il a refusé de participer aux travaux de la Commission tripartite. Pour des raisons politiques que je n'évoquerai pas ici, l'Iraq se soustrait à ses obligations. Pour ce qui est de l'initiative iraquienne d'un dialogue bilatéral au sujet des Koweïtiens portés disparus, comme nous l'avons dit, c'est l'Iraq qui, en fait, néglige de participer à cette initiative. Quant à la dernière initiative au sujet d'un dialogue bilatéral, nous avons informé le Secrétaire général que, pour nous asseoir avec l'Iraq dans le cadre d'un dialogue bilatéral, nous voulons avoir des assurances de la part de l'Iraq qu'il possède des informations au sujet des disparus koweïtiens. Il ne servirait à rien de nous asseoir avec l'Iraq et d'engager un dialogue bilatéral si l'Iraq ne dispose d'aucune information. Nous avons poursuivi un dialogue pendant sept ou huit ans au sein de la Commission tripartite sans obtenir aucune information. Les Iraquiens ont admis qu'ils avaient 126 prisonniers koweïtiens, mais ont affirmé qu'ils ne savaient pas où ils se trouvaient.

Ma délégation l'a dit et le répète, nous avons assisté à des tentatives de l'Iraq de se soustraire aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire et des Conventions de Genève. En ce qui concerne les disparus koweïtiens, ils sont couverts par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les principes du droit international humanitaire, y compris les Conventions de Genève. Je le répète, et il suffit de lire le paragraphe 31 du rapport du Secrétaire général pour se rendre compte que c'est l'Iraq qui se dérobe à ses obligations.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne la parole au représentant de l'Iraq, qui souhaite exercer à nouveau son droit de réponse.

M. Al-Kadhe (Iraq) (parle en arabe) : Je suis désolé de reprendre la parole, mais je suis obligé de le faire pour montrer la vérité telle qu'elle est.

Le paragraphe 31 du rapport du Secrétaire général contient beaucoup d'informations. Toutefois, le Secrétaire général n'a jamais dit que l'Iraq était responsable à l'échelle internationale. Dans sa déclaration, l'Ambassadeur du Koweït indique que le Secrétaire général a fait porter à l'Iraq la responsabilité internationale de la situation actuelle. Cela est faux. Je le répète, c'est faux. Je laisse les États prendre connaissance de ce paragraphe. L'Assemblée est saisie du rapport.

Dans cette salle, je le dis et le répète, il n'y a pas un seul prisonnier koweïtien ou non koweïtien en Iraq. La Commission tripartite et le Sous-Comité technique examinent la question des personnes disparues, pas celle des prisonniers de guerre. Comme les membres le savent tous, dans la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité – la résolution relative au cessez-le-feu – le Conseil enjoint l'Iraq de libérer tous les prisonniers de toutes nationalités. L'Iraq a effectivement libéré tous les prisonniers de guerre et les a remis au Comité international de la Croix-Rouge. Il y en avait plus de 5 000. Un an après le cessez-le-feu, des réunions ont eu lieu à Riyad, auxquelles assistaient des représentants du Koweït, de l'Arabie saoudite, de l'Iraq et du CICR, afin que tous les prisonniers soient remis à celui-ci. Par

conséquent, la résolution a bien été mise en oeuvre. La libération des prisonniers de guerre était l'une des conditions du cessez-le-feu. Le représentant du Koweït n'est certainement pas sans le savoir.

Pour ce qui est de l'affirmation selon laquelle l'Iraq n'aurait jamais fourni de renseignements sur les Koweïtiens portés disparus, elle est inexacte. Par l'entremise du CICR, le Koweït a transmis une liste de 5 000 noms au Gouvernement de l'Iraq, et nous avons fourni des renseignements pertinents à la délégation koweïtienne. Des 5 000 noms qu'figuraient sur la liste initiale fournie par le Koweït, il n'en reste que 598. Le nombre actuel de personnes disparues, selon les dossiers koweïtiens, s'élève à 598. Je demande au CICR et à son représentant, s'il y en a un dans la salle, de bien vouloir confirmer ou réfuter ce que je viens de dire : des 5 000 noms figurant sur la liste fournie en 1991, il n'en reste que 598. Cela démontre à quel point l'Iraq a coopéré pour fournir des renseignements au CICR. Nous sommes prêts à continuer d'examiner la question des personnes disparues qui est, chacun en conviendra, une question humanitaire, tant qu'elle n'est pas exploitée à des fins politiques, comme le fait actuellement le Koweït.

La séance est levée à 18 h 20.